



CHENIER

# L'AVANT DU NORD

1897-1943

Fondateurs : Wilfrid Gascon et Jules-Edouard Prévost

1897-1943

"Le mot de l'avenir est dans le peuple même; nous verrons prospérer les fils du Saint-Laurent". (Benjamin Sulte)

Directeur: HECTOR PERRIER

Journal hebdomadaire — Cinq sous le numéro

SAINT-JEROME, LE VENDREDI, 23 AVRIL 1943



LABELLE

QUARANTE-SEPTIEME ANNEE, NUMERO 17

## Une page d'histoire

En plus d'avoir été la semaine du premier ministre Godbout, qui s'est révélé un véritable chef d'Etat par son énergie et fructueuse intervention en faveur des ouvriers de l'industrie du papier, la semaine dernière à l'Assemblée législative a été également celle du secrétaire provincial qui, à deux reprises, a prononcé un discours remarquable sur le sujet qui relève de son ministère et de sa compétence: l'instruction publique. La première, en marge de la motion de M. François Leduc, député libéral de Laval, sur les écoles primaires supérieures en rapport avec l'étude des professions, et sur laquelle nous reviendrons sous peu; la deuxième, sur le propre projet de loi de M. Perrier relatif à l'instruction obligatoire et gratuite et à l'uniformité et la gratuité des manuels.

En soumettant ce projet de loi à l'étude des représentants du peuple le secrétaire provincial donne suite à la recommandation du Comité catholique du Conseil de l'instruction publique, formé des évêques de la province et d'un nombre égal de laïques. Il s'agit d'une réforme réclamée depuis longtemps et jugée indispensable aujourd'hui par tous les citoyens soucieux d'assurer l'avenir des générations futures et de les outiller convenablement pour la lutte qu'elles auront à livrer dans toutes les sphères de l'activité humaine. Puisque soixante-quinze pour cent de la population ne peut aller au-delà des études primaires élémentaires, il importe d'assurer à cette majorité les éléments d'une instruction qui lui permettront de se mieux guider dans la vie, d'en mieux découvrir le sens et d'y trouver plus de joies d'ordre supérieur, en même temps que d'atteindre plus facilement et plus rapidement les sommets dans son propre domaine.

La province de Québec est le seul territoire de l'Amérique, avec l'Argentine et le Mexique, et le seul pays au monde, avec les Indes, l'Irak et les deux autres déjà mentionnés, où l'instruction obligatoire n'existe pas. Dans les 48 Etats de la république américaine, cette réforme a connu le succès attendu et l'opinion publique s'en déclare très satisfaite. Les statistiques fournies par le département de l'instruction publique sur la fréquentation scolaire dans notre province sont révélatrices et sont un adjuvant à l'application de la mesure de salut public recommandée au gouvernement par le Conseil de l'instruction publique. Le ministre a révélé que sur 571,840 enfants de 6 à 14 ans, auxquels s'applique la nouvelle loi, la moyenne de ceux qui fréquentent l'école est de 439,930 bien que 552,910 y soient inscrits. Ce qui laisse un écart de 48,980 enfants d'âge scolaire non inscrits. De plus, on peut affirmer que 83,670 enfants s'absentent de l'école chaque jour dans la province. En décembre dernier, la statistique démontre que dans les écoles de la commission scolaire de Montréal, vingt pour cent des écoliers n'assistent pas aux cours.

En trois mois, d'octobre à décembre 1942, 4,600 enfants d'âge scolaire ont quitté l'école à Montréal, dont 260 par la négligence des parents, 635 pour cause de déménagement, 306 pour aider leurs parents et 493 pour travailler. Le déménagement est un faux prétexte. L'aide aux parents en est également un dans la plupart des cas, même si elle est parfois plausible chez les filles. Le travail des enfants de 6 à 14 ans n'est ni rémunérateur ni profitable ni indispensable à l'accroissement du revenu familial. C'est le prétexte le plus fallacieux et le plus pernicieux. En somme ces trois dernières raisons se confondent très souvent avec la première: la négligence et l'insouciance des parents. Cette catégorie de parents constitue une minorité, mais encore trop imposante pour ne pas susciter l'intervention de l'Etat auquel la philosophie scolastique impose l'obligation et le devoir de se substituer aux parents lorsque ceux-ci ne peuvent assurer à leurs enfants les avantages d'une instruction au moins rudimentaire, à condition que l'Etat laisse aux parents le choix de l'école.

Quant à la pauvreté, la vraie, celle qui s'identifie à la misère, elle n'est, elle aussi, qu'un subterfuge, déclare M. Perrier. Car la charité publique et privée veillent sur les familles indigentes. A l'avenir, la gratuité scolaire et celle des manuels détruira ce prétexte. Vaincu sur toute la ligne dans sa tentative ratée d'étouffer cette réforme salutaire, le journal des castors, sous la plume de M. Omer Héroux, s'ingénie à jouer sur les mots afin de créer une fausse impression et enlever sa valeur à la mesure. Le 16 avril, il se morfondait à démontrer que cette loi de gratuité ne se résume qu'à des "formules vagues ou trompeuses". Juché sur sa chaire de demi-vérités, M. Héroux découvre, triomphant, qu'il ne saurait être question de gratuité, mais simplement de la répartition du coût de l'enseignement.

M. Héroux osera-t-il nier la gratuité d'accès à l'église, celle des principaux offices religieux et des sacrements? Cependant, il s'agit bien là d'une répartition des frais du culte, de l'entretien des temples, des presbytères et de la subsistance des ministres de la religion. Toutes ces dépenses se soldent au moyen d'impôts fonciers, du casuel et de la dime, plus généralement appelée répartition. C'est ainsi qu'on obtiendrait la gratuité du culte et des sacrements. C'est ainsi qu'on obtiendrait la gratuité scolaire et celle des manuels. Et il faut être irrésistiblement opposé à cette mesure, ou irrévocablement indisposé envers le gouvernement qui a l'honneur de donner suite au désir du Conseil de l'instruction publique, lequel a eu le courage de prendre ses responsabilités, pour chercher à la loupe la petite bête afin de donner une fausse interprétation aux paroles d'un ministre qu'on veut compromettre et convaincre de duperie.

Jamais M. Perrier n'a laissé entendre que l'impôt foncier scolaire disparaîtrait. Il continuera d'exister et sera amélioré grâce à un nouveau mécanisme fiscal que nous connaîtrons plus tard. Cet impôt frappe surtout les bourgeois à l'aise et les compagnies, même protestantes et juives, qui versent aux commissions scolaires de toutes les dénominations la taxe neutre. Ainsi, les pères de familles nombreuses et de revenu modique seront libérés de la rétribution et de l'achat parfois onéreux des manuels. L'uniformité de ceux-ci contribuera à diminuer le coût de l'instruction et d'assurer l'uniformité et l'efficacité de l'enseignement. La loi pourvoit à ce que les commissions scolaires dont le budget se trouvera trop lourdement obéré par la suppression de la rétribution mensuelle reçoivent l'aide financière du gouvernement.

Pour couronner cette imposante pièce législative, que le Dr Cyril James, principal de l'université McGill, a qualifiée du "plus grand progrès d'ordre éducatif" que la province ait réalisé "depuis une génération". Le Conseil de l'instruction publique a confié à un comité, formé des meilleurs pédagogues, la tâche de tracer un programme d'enseignement adapté à toutes les exigences du présent et à la nouvelle loi scolaire, et de nature à donner aux générations futures une instruction moins livresque et plus réaliste, moins longue et plus efficace.

M. Perrier, qui a concentré la plus grande part de son action administrative et législative sur le problème de l'instruction des masses, a déclaré fort opportunément, en présentant sa loi que: "Plus que les riches, les pauvres ont l'obligation de fréquenter l'école parce qu'il leur manque les relations sociales, outre la fortune, et qu'ils ont besoin d'instruction pour gagner la lutte pour la vie et ne pas rester de simples parias dans la société." Cette législation, a conclu le ministre, est un grand pas en avant, une mesure efficace et féconde. Nous écrivons dans les annales éducatives de la province une page d'histoire à laquelle chaque membre de cette Chambre voudra apposer sa signature. Nous sommes assurés que nous servons bien la province et que nous accomplissons pour les générations qui montent, un acte de clairvoyance, de sagesse et de vrai patriotisme."

Espérons que l'unanimité de la Chambre se fera autour de cette loi, comme elle s'est manifestée la semaine dernière au sujet des difficultés ouvrières d'Arvida.

Guillaume FREDERIC



La caisse électorale du Bloc Populaire

Si l'accusation portée contre le Bloc Populaire par Monsieur Lucien Plamondon, député de Portneuf, a créé une vive sensation tant à la Chambre que par toute la province, elle n'a pas manqué de provoquer quelque désarroi au sein même du Bloc Populaire, et d'aggraver ainsi le malaise qui régnait déjà entre les deux groupes dont se compose le Bloc, c'est-à-dire les Nationalistes cent pour cent: Hamel, Gouin et Chaloult, et les Opportunistes cent pour cent: Girard, Lacroix et Gauthier.

Monsieur Plamondon est un homme de condition modeste, c'est un citoyen intègre qui n'a aucune attache avec la haute finance et qui n'a d'autre ambition que de prendre les intérêts de ses électeurs. Courtier en assurances de sa profession, il possède passablement de renseignements sur les principales compagnies d'assurance du pays.

Le député de Portneuf est un homme sérieux qui ne se serait pas lancé dans une affaire hasardeuse sans connaissance de cause; sans compromettre la situation de son informateur, il a apporté dans son accusation suffisamment de précision pour mettre les gens du Bloc sur les dents.

S'adressant à Monsieur Chaloult, en Chambre, Monsieur Plamondon a d'abord manifesté sa surprise de constater que le Bloc Populaire ne parle pas du tout, dans son programme, de l'établissement des assurances malgré que ce trust soit l'un des plus importants du pays et que ce trust manifeste son inquiétude en s'opposant au programme d'assurance sociale du gouvernement Godbout.

Le député de Portneuf démontra alors à Monsieur Chaloult que le Bloc garde le silence à l'endroit des assurances parce que certaines compagnies d'assurances ont promis de verser ou ont partiellement versé une somme de \$100,000. A la caisse électorale du Bloc. Je sais tout ce qui se passe dans le Bloc Populaire, interrompit Monsieur Chaloult, et je suis obligé de dire que la déclaration du député de Portneuf est inexacte. Monsieur Plamondon alla plus loin et ajouta que Monsieur Philippe Girard, organisateur du Bloc pour le District de Montréal, avait déclaré à un homme — en qui Monsieur Plamondon a entière confiance et dont il tient le nom afin de ne pas lui nuire gravement — que les compagnies d'assurances garnissaient la caisse du Bloc.

Cette fois, la dénégation de Monsieur Chaloult fut beaucoup moins catégorique. Sans doute, Monsieur Chaloult se rappela-t-il qu'en 1935 et 1936 lui et ses amis, Hamel et Grégoire, avaient été dupes et victimes de politiciens retors... il se contenta donc de dire: "Je ne peux pas parler au nom de Monsieur Girard. Monsieur Girard peut répondre lui-même à cette accusation, mais je suis MORALEMENT (sic) certain que la déclaration du député de Portneuf n'est pas fondée."

La certitude du député de Lotbinière s'était donc effritée quelque peu, et il se borna à parler pour lui-même. Au cours de l'assemblée tenue à Québec au Palais Montcalm, le dimanche soir, Monsieur Girard simulait d'attacher peu d'importance à la question, fut le seul à relever l'accusation du député de Portneuf. Ne détenant pas de mandat électoral et ne pouvant mettre son siège en jeu comme garantie de sa bonne foi, il était facile à Monsieur Girard de provoquer le député de résigner son siège se contentant pour sa part de ne plus paraître dans les assemblées publiques, geste tout aussi chevaleresque que celui qui n'a pas le sou et est toujours prêt à parier \$5,000 avec l'argent des autres.

Fait à noter aussi, c'est que aucun des orateurs à l'assemblée du Bloc n'appuya l'explication ni n'eut aucun mot d'éloge à l'endroit de Monsieur Girard...

Quant au député de Portneuf, il est facile de présumer qu'il n'attend qu'une circonstance plus favorable pour confondre les gens du Bloc, et qu'il n'est pas assez naïf pour avoir tiré ses dernières balles.

## On chuchote que...

Le projet de loi ayant pour effet de rendre obligatoire la fréquentation scolaire dans la province, a été soumis à l'attention de la Chambre, au cours de la semaine dernière, par l'honorable Hector Perrier. Le discours du ministre, sobre, pondéré, enlaid des statistiques et détails les plus exacts, a été écouté avec grande attention par tous les membres de la législature. Maintes fois, des applaudissements nourris ont interrompu le Secrétaire provincial. Les commentaires des journaux manifestent clairement que la grande majorité des gens de la province reçoit cette législation avec enthousiasme. On semble d'opinion qu'elle vient à son heure. Il sera intéressant de suivre le débat qui s'amorcera sur cette question lorsque la députation reviendra de ses vacances de Pâques. Fait qu'il vaut de noter, les adversaires du gouvernement, même s'ils entendent passer au creuset de la critique certaines modalités de cette loi, lui ont déjà témoigné de la faveur.

La fréquentation scolaire obligatoire et la gratuité des livres ont fait le thème de discussions chez nous depuis plus de cinquante ans. L'initiative de l'honorable Hector Perrier de coucher enfin cette loi dans les statuts du Québec illustre bien son désir d'élever le niveau culturel des nôtres. Elle manifeste aussi clairement son courage déjà reconnu dans presque tous les milieux. Le ministre a droit aux félicitations de tous.

D'après le témoignage même d'adversaires du gouvernement. Monsieur Godbout, premier ministre de la province, vient de justifier sa réputation d'homme d'état. Il a su manier les puissances d'argent pour assurer à l'honorable population de Jonquières, de Kénogami et de Riverview, la part de justice à laquelle elle a droit. Grâce au courage et à la fermeté du chef du gouvernement, la grève qui sévissait depuis quelque temps dans les moulins de la compagnie Price a pris fin. M. Godbout s'est prévalu de la souveraineté du pouvoir législatif pour faire entendre raison à ceux dont la voix de la conscience était étouffée par des intérêts mesquins. Le peuple se souviendra du 14 avril comme d'une date mémorable.

Voici un extrait de ce que disait "Le Devoir" de Montréal, édition du 17 avril, de l'attitude de l'honorable Adélard Godbout au sujet de cette grave question: "Le premier ministre de la province, M. Adélard Godbout, mérite des compliments sans réserve pour avoir réglé d'autorité et à bon escient la grève qui durait depuis plusieurs jours déjà aux fabriques de pâte et de papier de la Price Bros." Et plus loin: "Il a parlé non pas en chef de parti, mais en véritable chef de gouvernement, en homme d'Etat et sur le ton d'un homme d'Etat." Pour une fois, l'organe nationaliste rend à César ce qui lui revient.

On a maintes fois tenté de rapetisser, d'amoinir les transcendentes qualités de l'honorable Adélard dégringé, à ceux qui, convoitant le trône, en lui imputant une aveugle soumission aux trusts. Il a voulu, dans le règlement de la grève qui affectait les moulins de Price Bros., camper son action sur le terrain de la fermeté et du courage. Et de ce seul fait, il a posé un baillon aux dénigreurs, à ceux qui, convoitant le pouvoir et avides de satisfaire leurs intérêts personnels, édifiaient au chef du gouvernement une réputation qu'aucun acte posé par lui dans le passé ne justifiait. Le peuple de Québec, en temps opportun, "se souviendra" car il voudra toujours être fidèle à sa devise.

Un nouvel Emprunt dit de la Victoire, le 4e du genre, vient d'être lancé au Canada. De même que par les années passées, les plus hautes autorités religieuses du Québec, S. E. le cardinal Villeneuve en tête, se sont fait un devoir de faire publi-

## CHANTS LAURENTIENS

### Mon oncle Joseph

Le brave aïeul repose à Saint-Jean-de-Matha, dans le petit cimetière "amont" à côté, depuis bientôt 20 ans. Il avait choisi le comté de Joliette pour défricher sa terre vierge à la suggestion même du curé Labelle, qui voulait des bons hommes dans tout le nord laurentien.

Ce cher oncle! Non content d'élever quinze enfants il raffolait de ses petits-enfants. Sa bonne vieille Amélie lui tricottait chaque année un beau scapulaire en laine rouge, avec un Sacré-Coeur jaune, aussi beau qu'une tulipe, quand le soleil de mai pique les bulbes et les fait éclater en autant de lèvres jolies dans tous les parterres.

Quelques mois avant sa mort, l'une de ses filles le visitait avec ses dix enfants. Il n'y a rien comme l'exemple! Mon oncle Joseph, en chemise de laine, même aux plus chauds jours d'août, s'empresse de prendre dans ses bras le bébé. C'était un bien beau bébé mais qui se fichait des convenances. La maman dit au grand-père de faire attention mais trop tard hélas. Vous auriez dû entendre le brave homme s'écrier soudain: "Le pipi saadi, il a fait pipi sur mon scapulaire!"

Je me demande pourquoi l'oncle Joseph jouait aussi au cheval avec le marmot, le tenant sur ses larges épaules, et courant avec lui dans la cour de sa propriété?

Mais de tous les souvenirs qui me reviennent aux heures tristes, les plus délicieuses sont ceux du lac Clair. L'oncle Joseph était forgeron pour la compagnie à bois Laurentide, juste trois ans avant son trépas. Tout le monde l'aimait. C'était le "Conteux" de contes de tout le canton et chaque soir les "bûcheux" couraient à sa boutique pour écouter des histoires que nous relaterons un de ces jours. Il aimait surtout celle de Ratinet, un bonhomme de fermier qui se faisait ravager son verger par les sauterelles. Par un dimanche de juin, toujours d'après le raconteur, Ratinet refuse de se rendre à la messe pour organiser sa procession bien à lui, avec sa femme, sa fille et son chien. Le voilà parti dans son jardin, tenant bien haut une croix d'étable, taillée à la hache et sur laquelle il avait collé un portrait de Léon XIII. Puis, à chaque carré de radis, betteraves ou carottes le si original fermier s'arrêtait pour crier: "Exaucez Ratinet!"

Le croiriez-vous, comme disait l'oncle Joseph, mais le lendemain les sauterelles étaient toutes rendues dans le jardin de monsieur le Curé.

Par un matin d'avril (j'étais alors commis au dépôt principal) j'entends clapper dans l'eau encore froide. Je cours à ma fenêtre et je vois mon oncle Joseph en sous-vêtements de laine, mais pieds nus dans le lac. J'ouvre la porte et lui crie: "Vous allez vous enrhummer?" Il me répond: "Pas de danger. Mon neveu tu devrais faire comme moi. C'est ma prière du matin et l'eau du bon Dieu est toujours de l'eau bénite."

Unissant le geste à la parole il se penche, met la main dans l'eau et se relève pour faire le plus merveilleux signe de Croix que je n'avais jamais vu. Comment voulez-vous que la race meure avec de tels hommes. Si vous désirez plus de détails, sur l'un des géants du Curé Labelle, visitez les paroisses du Nord et demandez les rejets de Joseph Laurence. C'était son nom, l'homme aux scapulaires en laine du pays...

Adolphe NANTEL

quement appel au patriotisme de leurs ouailles, leur demandant d'y souscrire le plus généreusement possible, cela dans leur propre intérêt personnel autant que dans celui du pays, attendu que l'Etat ne réclame pas un don mais un simple placement de leurs économies dont ils seront les premiers et uniques bénéficiaires au lendemain de la guerre qui pourrait fort bien être suivie d'une crise économique. Les journaux, tous les journaux d'expression française et anglaise, le DEVOIR excepté, ont déjà, eux aussi, adressé le même appel à leurs lecteurs. Qu'attend le pieux journal de la rue Notre-Dame, qui n'aime guère être soupçonné de sympathie pro-fasciste, pour emboîter le pas? Ne serait-ce pas, pour le Grincheux, une excellente occasion de nous faire oublier les omissions de ses maires à ce sujet des TROIS années précédentes? Il n'est jamais trop tard, que diable, pour bien faire, pas plus qu'il n'est nécessairement honteux de reviser un jugement, une attitude prise parfois hâtivement et que les événements ont pu condamner.

(Suite à la deuxième page)

## RESURREXIT!

Dans quelques heures, à toute volée, les cloches de l'église chanteront la victoire du Christ et par monts et vallons, dans la plaine immense, sur terre et dans les airs, retentira le cri d'allégresse: "Resurrexit, Resurrexit!" Et au pied des autels les fidèles, groupés en des masses imposantes et recueillies, commémoreront ce sublime événement de dix-neuf siècles passés en offrant leur cœur comme tabernacle vivant, ressuscitant à la vie de la grâce. Ce sera Pâques!

Au soir de ce Vendredi saint, au moment où la nuit étend son ombre sur le monde qui tantôt s'endormira, ces mêmes fidèles se réuniront pour libérer la coupe de leur cœur des larmes amères que le regret et la contrition y ont déposées. Ce sont les pleurs de la reconnaissance qu'ils doivent à ce Christ qui s'est fait Homme dans un élan d'amour pour ses pécheresses créatures. Un Dieu qui a voulu vider jusqu'à la lie le vase des injures et des humiliations pour valoir le pardon aux masses qui l'ont injurié, bafoué, trahi. Amour profond, Amour digne d'un Dieu seul! Amour façonné de mystère! Les hommes, si faibles et si lâches, ont des sursauts sublimes. Leurs yeux, soudain, se dessillent à la Lumière; ils descendent dans leur âme pour y constater la noirceur que leurs infamies y ont fait régner. Ils se ressaisissent, s'enveloppent dans le regret, sollicitent le pardon, veulent se reprendre et se racheter, entendent marcher demain dans la voie du bien. Et Dieu connaît aussi l'excessive faiblesse de ses créatures et Son amour si grand, si profond, si avide de se déverser sur l'humanité qui a chû dans la mare des turpitudes, se témoigne et éclate dans la rémission des iniquités et dans la régénération de l'âme.

Les hommes de tous les âges, de toutes les conditions, de toutes les extractions, qu'ils se recrutent sous les feux scintillants des demeures opulentes, qu'ils se retrouvent dans la chaumière la plus humble, qu'ils se retracent chez l'aristo, le bourgeois, l'artisan, l'ouvrier, — chez le riche ou à l'enseigne du gueux, — comprennent la grandeur mystique de Pâques. Tous veulent s'enliser dans cette atmosphère que la parole ne saurait décrire et qui flotte tout autour des masses humaines, les imprégnant, jusques au tréfonds, de ses effluves vivifiantes! Ceux qui ont marché dans la vie et dont les membres chancelants cherchent un point d'appui, élèvent leurs regards vers l'azur qui dissimule à leurs yeux le havre où ils veulent trouver refuge. Ils ont vu, successivement, les saisons naître et disparaître l'une après l'autre; ils ont connu tous les phénomènes de la nature, mais leur expérience s'étend à des cadres plus vastes, elle s'étend à des événements physiques pour toucher aux émotions morales; elle touche à de grandes joies, mais aussi aux déboires, à la misère, aux souffrances! C'est qu'avec l'accumulation des ans sur leurs débiles épaules ils ont enfin commencé, comme le dit si éloquemment Monseigneur Baudouin, "à monter dans la vie, à s'acheminer vers leur vraie destinée".

Les moins vieux, — ceux qui sont entrés de plein pied dans la force physique, — reviennent aussi en ce jour de Pâques, la lumière qui, à certaines heures, a baissé. Ils se retrouvent dans cette même ambiance de régénération, se proposent de ne plus s'éloigner de la voie peut-être difficile, non jonchée de fleurs, mais bien la voie droite qui mène au bonheur vrai.

Les plus jeunes, sans expérience, ceux-là qui se bercent d'illusions et d'espoirs s'engagent, eux aussi, à l'instar de leurs aînés, dans le chemin de la vertu. Leurs âmes se font plus belles, plus parfumées de pureté, plus ressemblantes à l'Etre qui les voulut à Son image! Et tout ce renouveau, et toute cette sève généreuse qui déborde, et toute cette sanctification, qui ne durera peut-être pas parce que "la chair est faible", c'est Pâques qui les engendre, c'est la séculaire résurrection du Christ qui se répète, qui les fait surgir comme jaillit l'eau pure de la source cachée sous les hautes herbes, au flanc de la montagne.

Ce Vendredi Saint, veillant dans ce même Jardin de Gethsemani que le Christ-Sauveur, dix-neuf siècles passés, inonda de ses larmes divines, et trempant son âme dans la piscine régénératrice de la prière, puisse l'humanité entière se préparer à glorieusement ressusciter à Pâques!

Léopold F.

## JUSQU'AU BOUT!

Le 26 avril prochain, le quatrième emprunt de guerre sera lancé. Grâce à toute une armée de sollicitateurs, secondés par des orateurs au verbe prestant et à l'éloquence persuasive, le gouvernement du pays s'attend à recueillir, dans le laps de quelques semaines, la formidable somme d'un milliard cent millions de dollars; en d'autres termes, l'autorité s'apprête à effectuer la plus considérable transaction du genre jamais tentée au Canada. Les gens de toutes les extractions, de toutes les conditions seront l'objet de la sollicitation du Comité national des finances de guerre représenté, dans tous les coins du pays, par ses actifs auxiliaires. Même ceux qui ont déjà, au cours des emprunts antérieurs, répondu spontanément et généreusement à l'appel, ceux qui ont manifesté suffisamment de patriotisme et ont eu assez de confiance en l'avenir de leur pays pour mettre les titres canadiens en porte-feuille, seront de nouveau invités à ajouter à leur souscription première. Même en ce moment, il en est un grand nombre, parmi ceux-ci qui achètent des certificats d'épargne, permettant à leurs employeurs de faire, sur leur traitement hebdomadaire ou mensuel, les déductions nécessaires à la couverture de leur achat. Il en est aussi, parmi ces vrais patriotes, qui n'ont pas ménagé leur sympathie à l'oeuvre de la Croix-Rouge et lui ont généreusement donné. Ces vrais Canadiens ont droit à l'admiration de la masse.

Nul doute que les sollicitateurs se heurteront à des esprits étroits, ceux-là qui ont toujours vu d'un mauvais oeil les appels fréquents faits à leur charité, à leurs sens d'altruisme et à leur patriotisme. De tout temps il y a eu, et il y aura toujours des personnes qui maugréent, et c'est auprès de ceux de cette catégorie que le travail des auxiliaires se fera plus difficile, plus ardu. Toutefois, ceux-ci sauront bien vaincre les difficultés, surmonter les obstacles, car même au sein des gens qui s'insurgent le plus âprement contre les demandes de l'Etat, git un ferment de bon sens et de compréhension qui monte en surface et parvient à étouffer le cri des sentiments mesquins et vulgaires. L'argent sera donc trouvé, même si dans certains milieux, on tente de rendre sombres les perspectives de succès.

Où prendra-t-on cet argent, diront plusieurs. La réponse surgit, impulsive! Mais là où l'argent se trouve! Partout! Chez le riche d'abord, celui à qui Dame Fortune a le plus largement souri! On le prendra aussi, — et peut-être recevra-t-on là le plus sympathique accueil, — chez le chef de famille, — même si celle-ci est nombreuse. Car n'est-ce pas dans ces foyers où se meuvent de nombreux êtres qui s'affectionnent, un bon doit avoir le plus à cœur d'assurer aux générations qui montent, un avenir paisible, un avenir pleinement libre? Or, cet avenir fait de paix, de liberté et de bonheur est menacé! Et les deniers que la masse est invitée à prêter à l'autorité serviront à conjurer le danger.

D'où viendra cet argent? Mais des coffres et des goussets de ceux qui vivent encore ici, au Canada, loin de la mitraille, loin du danger, loin de la mort! Où donc puisons-nous tous nos espoirs de mener encore une vie libre, sans chaînes, sans fouet, sans gâches, si ce n'est dans la confiance que nous plaçons en nos gars qui, répondant à l'appel, se sont portés aux toutes premières lignes pour empêcher que l'agresseur n'atteigne plus qu'il ne l'a déjà fait, — car nous avons reçu quelques légers coups, — ce sol canadien que nous chérissons? Or, le peuple du pays refusera-t-il à ses braves et valeureux fils les moyens de combat qui leur permettront de vaincre? Et ces moyens, — sous toutes leurs formes, — c'est avec l'argent que nous les leur procurerons.

Nos soldats ont embrassé une mission qu'ils entendent accomplir "jusqu'au bout". Ne secondons-nous pas leurs efforts en nous sacrifiant, nous aussi, "jusqu'au bout" dans notre mode de vie quotidienne? Et refuserons-nous de prêter à l'Etat des deniers qui nous seront intégralement rendus lorsque la paix, de nouveau, sera le partage des hommes de bonne volonté? C'est une pensée sur laquelle il importe de méditer.

L. F.

## Propos sur l'éducation

Le projet de loi de scolarité obligatoire de l'hon. Hector Perrier a suscité des commentaires élogieux dans toute la presse du pays. "Le gouvernement Godbout, dit notamment le *Toronto Star*, donne une nouvelle preuve de sa prévoyance et de son esprit de progrès. Dans plusieurs quartiers la nouvelle loi lui aliénera sans doute des votes. Mais cela ne l'a pas empêché d'introduire son projet de loi."

Le commentaire du *Toronto Star* est une opportune réponse à ceux de chez nous qui font mine de maudire l'électoralisme (quand ils en font eux-mêmes plus que personne). En proposant la scolarité obligatoire, le gouvernement libéral trébuche sans doute beaucoup d'habitudes et heurtera des préjugés. Cela ne l'empêche pas de faire son devoir envers la génération montante sans se préoccuper des conséquences électorales. Il peut d'ailleurs compter, en matière de compensation, sur tous les hommes de tous les partis et de toutes conditions sociales qui veulent le bien de leur province et de leur peuple.

A propos de l'accueil fait par la presse des autres provinces à notre bill de scolarité obligatoire, on constate avec plaisir que même le *Globe and Mail* de Toronto, qui n'est certes pas suspect de sympathie pour aucun régime libéral au Canada, ne peut s'empêcher de féliciter la province de Québec.

"Ses chefs, dit le *Globe and Mail*, se rendent compte à présent qu'un simple accroissement quantitatif des forces de leur race ne vaudra rien s'il n'y a aussi amélioration de la qualité, et que le meilleur moyen de réaliser cette amélioration est celui d'une meilleure diffusion de l'éducation. Des hommes et des femmes sans éducation se trouvent plus ou moins condamnés à passer leur vie entière dans des emplois de caractère servile (*menial type*) mal rétribués, et à présent que le Québec est devenu une province hautement industrialisée, des centaines de jeunes Canadiens-français découvrent que leurs déficiences d'ordre éducationnel les rendent inaptes aux plus compliquées des occupations techniques qui sont bien rétribuées mais qui exigent un certain standard d'alphabetisme (*literacy*). Et ainsi il paraît que le gouvernement Godbout consulte les meilleurs intérêts du peuple du Québec en rendant l'éducation obligatoire."

La portée générale de ces commentaires du *Globe and Mail* est juste, mais le choix des termes est malheureux. Ce n'est peut-être pas de sa faute. C'est que dans les milieux de langue anglaise, on a tendance à mettre le mot passe-partout *education* à toutes les sauces. On ne distingue pas assez entre *education* et *learning*. Est-ce le signe d'une certaine confusion intellectuelle?

En tout cas, nous insistons, pour notre part, sur les distinctions nécessaires. L'éducation n'est pas le savoir, et le savoir n'est pas l'éducation. L'éducation, c'est la formation du cœur et de l'esprit, et notre éducation n'est inférieure à aucune autre en Amérique du Nord. Elle est différente, voilà tout. Quant au savoir, le champ en est immense, et il faut distinguer entre les connaissances pratiques ou techniques et les connaissances culturelles (qui ne sont d'ailleurs pas non plus dépourvues de toute valeur pratique puisqu'elles enseignent, ou devraient enseigner, une chose utile entre toutes: l'art de vivre).

Pour occuper les postes techniques les mieux rétribués, dit le *Globe and Mail*, il faut "à certain standard of literacy". C'est raisonnable à côté de la question, ou c'est donner un autre exemple de confusion de termes et des idées. Il serait absurde, par exemple, de dire qu'un bachelier est arts est analphabète ou manque de lettres, — et cela n'empêche qu'il serait inapte à un poste technique même au pied de l'échelle. Donc, le raisonnement du *Globe and Mail* déplace la question.

Ce qu'il nous faut, c'est une diffusion plus large des connaissances pratiques qui sont nécessaires à quiconque veut maîtriser la technique des métiers modernes. Nos écoliers savent assez lire pour cela. Il suffirait d'orienter leurs études vers les matières utiles et d'instruire ainsi le plus grand nombre d'entre eux. Et entre autres moyens de leur rendre accessible tout un vaste domaine de la technique, il y a l'étude plus poussée de la langue anglaise pour la bonne et simple raison que la langue anglaise est la langue de la technique en Amérique du Nord.

Ajoutons que le fait d'enseigner l'anglais comme langue éminemment utile ne fera courir aucun danger à notre âme française si nos éducateurs (en prenant le mot au sens véritable du mot *éducation*) savent communiquer à nos enfants depuis le bas âge jusqu'à la sortie de l'Université les raisons transcendantes de respecter, d'admirer et d'aimer le génie français qui est inséparable de notre vie spirituelle distincte. (Le Canada)

## La sécurité sociale doit relever d'Ottawa

Trois solutions  
constitutionnelles selon Me  
Roger Brossard, c.r.

Me Roger Brossard, c.r., avocat particulièrement versé dans les questions ouvrières et les relations industrielles, a prononcé, le 15 avril, au *Cercle Universitaire*, une remarquable causerie sur trois aspects de la sécurité sociale au Canada. A la suite du rapport Beveridge en Grande-Bretagne et du rapport Marsh au Canada, l'organisation du monde de l'après-guerre est devenue à l'ordre du jour. Chacun se prononce sur ces questions excessivement complexes. Le conférencier du *Cercle* a voulu jeter un peu de lumière sur le problème. M. René Morin, président du Trust Général du Canada, présenta Me Brossard à un auditoire nombreux.

"Tout d'abord, dit le conférencier, que faut-il entendre par sécurité sociale? C'est, dit-il, la sécurité que la société procure, par une organisation appropriée, contre certains risques auxquels ses membres sont exposés... et contre lesquels l'individu de revenus modestes ne peut se protéger par sa propre initiative ou sa propre prévoyance ou même en association restreinte avec quelques-uns de ses concitoyens des moins fortunés". Cette définition est celle du Bureau international du travail.

Le caractère essentiel de la sécurité sociale, poursuit M. Brossard, c'est qu'elle est une protection. Il ne s'agit pas d'un paternalisme d'Etat, d'une substitution de l'Etat à l'initiative privée, mais d'une garantie donnée par la société aux faibles qu'ils ne seront plus, comme dans le passé, exposés au dénuement total dans des circonstances sur lesquelles ils ne peuvent exercer aucun contrôle.

Que nous vivions dans la prospérité ou non, dit l'orateur, il y aura toujours des riches et des pauvres, et partant des lois de sécurité sociale seront toujours nécessaires. Elles sont actuellement réclamées par Churchill et Roosevelt, mais bien avant eux la voix des grands Papes s'était élevée pour prôner cette assistance de la société aux moins fortunés.

A ceux qui craignent que de telles mesures ne bouleversent notre philosophie de la vie, M. Brossard répond que nous possédons déjà, dans notre province, une législation sociale: loi des accidents du travail, loi de l'assurance-chômage, loi des salaires minimums. Il ne s'agit

que d'étendre à un plus grand nombre de citoyens les dispositions législatives protégeant actuellement certaines classes seulement de citoyens.

**Question économique**  
Attaquant ensuite le côté économique de la question, M. Brossard dit qu'à son avis il serait préférable que cette sécurité sociale soit instituée sous forme d'assurance obligatoire plutôt que sous forme de subvention de l'Etat, car, comme il est dit dans le rapport Rowell-Sirois: "Il serait peut-être préférable de donner aux bénéficiaires des services sociaux l'impression qu'ils versent leur quote-part et ne dépendent pas de la charité publique".

**Question constitutionnelle**  
Selon M. Brossard, seul le gouvernement fédéral peut, avec quelque chance de succès, entreprendre un programme de sécurité sociale, car "plusieurs provinces ne sont ni assez riches, ni assez peuplées pour entreprendre et soutenir un programme de reconstruction et de sécurité sociale".

Mais alors la constitution du pays intervient, et des lois sociales adoptées par le gouvernement central seraient inévitablement vouées au désaveu par le Conseil privé, car cette juridiction relève exclusivement des provinces. "Du point de vue de notre constitution actuelle, dit le conférencier, le gouvernement fédéral n'a pas le pouvoir constitutionnel de les passer".

Trois solutions ont été offertes: renoncer à tout projet de sécurité sociale et perpétuer les injustices dont souffrent les plus faibles; un compromis entre le fédéral qui légiférerait et le provincial qui administrerait; enfin on pourrait recourir à une modification de notre constitution, comme on l'a fait pour l'assurance-chômage.

Seule, la troisième solution est plausible, dit M. Brossard, mais elle est si lourde de conséquences pour notre minorité que l'on ne saurait l'accepter d'emblée. "A la lumière du passé, dit-il, une renonciation pure et simple à notre juridiction constitutionnelle serait un suicide".

Mais que l'on enlève à notre renonciation son caractère de permanence, conclut M. Brossard, et nous conserverons le moyen de nous assurer une administration impartiale des lois de sécurité sociale. La condition essentielle serait que nous ayons le droit de dénoncer l'intention et de reprendre l'exercice des droits auxquels nous aurions renoncé si l'intention n'était pas respectée.

"Des ambassadeurs culturels"

## Le Canada français doit en compter partout et en plus grand nombre

Article paru en page éditoriale de la "Presse" du samedi 17 avril

L'honorable Hector Perrier, secrétaire provincial, prononçait un discours, au début de la semaine, à l'hôtel Waldorf-Astoria de New-York. Il concluait par ces paroles: "Nous avons peut-être encore plus besoin d'ambassadeurs culturels que de diplomates".

Personne n'ignore la publicité plus ou moins douteuse dont les Canadiens-français sont l'objet de la part de certaine presse américaine. Personne n'ignore non plus la bienveillance et l'intérêt réel que suscitent les manifestations canadiennes-françaises chez nos voisins du sud. Une récente édition de "The March of Time" montrait le Canada français sous un jour très sympathique. Des expositions à New-York et en Floride ont connu un grand succès. Notre compatriote Robert Choquette donne des cours dans une université américaine qui a une chaire de civilisation canadienne-française. Et, hier encore, New-York accueillait le chœur Lavallée-Smith du régiment de Châteauguay avec un enthousiasme bien significatif.

Certes, M. Perrier a raison: ce sont les ambassadeurs culturels qui nous rendent les plus grands services. Les Américains ne demandent pas mieux que de se faire initier à notre art, notre littérature, notre musique et nos sciences. C'est à nous de profiter de ces bonnes dispositions pour nous faire connaître: par les voyages, les conférences, le cinéma, les concerts, les expositions et les publications.

Parmi ces dernières, il en est peu parmi les nôtres qui jouissent d'une grande diffusion aux Etats-Unis. Il est cependant une catégorie de publications nécessairement peu connue du grand public, qui répond la nouvelle de votre existence et de nos activités parmi l'élite américaine: ce sont les périodiques et les mémoires techniques. Que ces contributions soient rédigées en français ne nuit aucunement à leur diffusion, pas plus qu'elle n'empêche celle de leurs équivalents sud-américains, allemands, portugais ou autres.

Ces communications techniques

sont la preuve de la vie qui anime nos institutions scientifiques, qu'elles soient d'un caractère universitaire ou partie intégrante d'un ministère provincial. Il se fait de la recherche scientifique au Canada français et c'est à cause de cela que nous sommes connus dans certaines universités et certains milieux cultivés aux Etats-Unis.

Bien entendu, il ne s'en fait pas encore assez. Sur plus d'un point, nous nous contentons encore aujourd'hui de vivre en parasites de la science américaine, utilisant les résultats qu'elle a acquis par de patients travaux. Ce parasitisme, surtout en agriculture, en sylviculture et dans la protection de nos ressources naturelles, a donné des résultats souvent excellents, il faut en convenir. Mais nous ne pouvons accepter qu'il se perpétue: cela serait contraire à nos intérêts matériels et à notre dignité. Nous ne pourrions efficacement protéger nos ressources naturelles qu'après une étude approfondie de notre milieu biologique telle que l'on fait le New-Hampshire, l'Indiana, l'Ohio, le Michigan, l'Etat de New-York et nombre d'autres Etats.

De plus, et pour revenir à l'idée exprimée par l'honorable secrétaire provincial: il nous faut rayonner par notre culture et produire dans le domaine des sciences biologiques. Il nous faut travailler sur notre milieu et publier des travaux qui nous fassent remarquer à l'étranger, qui soient lus et cités partout, par nos voisins du sud et qui éventuellement les attirent ici où nous avons quelques travailleurs qui peuvent leur apprendre quelque chose.

Et pour cela, il ne faudra pas traiter la recherche scientifique en parente pauvre. Ceux qui veulent s'y consacrer aujourd'hui sont constamment obligés de s'en excuser comme d'une faiblesse, de la défendre comme un luxe. Or, notre peuple serait fier d'avoir des savants: il est fier de ceux qu'il a, et sans doute est-il prêt à leur faire confiance et à mettre en leurs mains les instruments de travail qu'il leur faut. C'est un bon placement.

## On chuchote que...

(Suite de la 1ère page)

M. Maurice Duplessis, honorable à titre d'ancien premier ministre-mérite, nous permettra-t-il de lui rappeler qu'il devrait peut-être, lui aussi, rompre son silence obstiné au sujet des emprunts de la victoire, et pour les mêmes raisons invoquées à propos de son ancien organe officieusement officiel? Le député de Trois-Rivières, croyons-nous, ne saurait hésiter plus longtemps à nous démontrer qu'il est sincère quand il qualifie, comme il le fait, notre dimanche soir dernier à la radio, Hitler de "bandit international", le produit de tels emprunts étant destiné à être exclusivement affecté à l'achat de canons et autres engins de mort nécessaires à la victoire des Nations Unies sur les puissances maudites de l'Axe.

Le chef de l'Union soi-disant nationale n'a-t-il pas lu l'honorable M. Bracken, chef du parti progressiste-conservateur, dans un discours prononcé en l'hôtel Windsor, à Montréal, lors de sa récente visite de notre province, a soumis que les emprunts de la victoire n'ont rien à faire avec la question des partis politiques et invité ses auditeurs sans distinction à y souscrire le plus libéralement (sans jeu de mots) possible?

Que feront, de leur côté, MM. Maxime Raymond, chef du Bloc Populaire, Paul Gouin et René Chaloult, assistant-chefs? Bien que leur passé nationaliste (?) ne nous dise rien qui vaille, nous attendrons la suite des prochains événements avant que de leur faire la leçon qui, nous le craignons bien, menace de s'imposer...

Les amateurs de radio ont été à même d'entendre dimanche soir dernier, pour la troisième fois en moins d'un mois, M. Maurice LeBlond Duplessis. Le chef de l'opposition à Québec a-t-il fait sa paix avec les ondes que, soi-disant, Ottawa lui avait pourtant bien interdit de fréquenter? Chose certaine, c'est que dame Censure, qui, en pays ennemis aussi bien qu'alliés, a ses petits exigences, apparemment étranges parfois, en temps de guerre, ne lui a pas moins permis de débiter d'abracadabrantes élocutions, dignes d'un cerveau plus ou moins atteint de scrofulisme chronique. Comme il fallait s'y attendre, M. Duplessis a répété, une fois de plus, que l'Union nationale "n'a été et ne sera jamais responsable à aucun chef politique d'Ottawa". S'il n'y a rien de commun entre les nationaux de la Laurentie et les toriers d'Ottawa, comment M. Duplessis explique-t-il que l'hon. M. Bracken, lors de sa récente visite de notre province, se soit arrêté à Drummondville, pour ne citer qu'un exemple, y fut reçu à un RALLIEMENT ORGANISE par M. Joseph Marier, ancien député U.N. (1936-39), et que celui-ci, selon la presse locale, s'empressa autour du nouveau chef du parti progressiste-conservateur et fit même un discours en sa faveur? Comment explique-t-il que, partout dans la province,

les membres de son état-major étaient au service de l'ancien premier ministre du Manitoba? Au fait, M. Duplessis n'a-t-il pas reçu lui-même, chez lui, à Trois-Rivières, la visite personnelle et exclusive du dénommé John Bracken?...

M. Duplessis s'est également penché de nouveau, dimanche soir dernier, sur le sort des mères nécessiteuses et des vieux. Il n'a guère cru devoir relever, malheureusement, le propos tenu, la veille, par notre collaborateur D. A. C. dans sa chronique de L'AVENIR DU NORD: "Les oeuvres de Monsieur Duplessis," au sujet de deux chèques en particulier, l'un portant le numéro 255972, daté du 1er août 1938 et au montant de 8 CENTS à l'adresse de Mme Marguerite Dagenais Paquette, 5182, rue Chambord, Montréal, avec mention "PENSION - DE JUILLET", l'autre (No 010372) du 10 octobre 1939 et au montant de 35 CENTS à l'adresse de dame veuve Alphonsine Lincourt Touchette, Sainte-Anne du Lac, Canton Décarie, comté de Labelle, pour sa pension du mois de septembre. (D'aucuns se demanderont peut-être si Mme Touchette, qui a touché QUATRE FOIS PLUS que Mme Paquette, ne doit pas cette attention généreuse, vraiment libérale, à son député, M. Albini Paquette? Nous faisons enquête...)

M. Duplessis, qui a un faible non moins prononcé pour les cultivateurs que pour les mères nécessiteuses et les vieillards, n'a pas manqué de nous parler de son institution d'un système de prêt agricole à leur intention. Il n'a toutefois pas jugé à propos de contester, après avoir longtemps prétendu que "le prêt agricole fédéral est un prêt qui ne prête pas", les derniers chiffres de ce prêt pris par le Y a à peine quinze jours dans L'AVENIR DU NORD, chiffres qui démontrent que Québec vient en tête de toutes les provinces, y compris Ontario, pour le NOMBRE et le MONTANT total des prêts consentis jusqu'à date par Ottawa. M. Duplessis n'a pas tenté davantage de faire croire à ses auditeurs cultivateurs qu'un prêt d'argent enrichit plus sûrement son homme que le moyen de GAGNER cet argent.

Décidément, M. Duplessis, en vieillissant, — il célébrerait, mardi dernier, son 52e anniversaire de naissance, — manque de plus en plus non seulement de sérieux et de jugement, mais d'imagination!



## Virtuoses ou grands artistes?

Virtuoses ou artistes, lesquels choisir? Faut-il croire que les virtuoses seuls intéressent le public et lui soient accessibles? Si l'on prête attention aux réflexions échangées à la sortie des concerts, on est surpris. Vous entendez souvent ceci: "Ma chère, as-tu aimé le concert?" Le soliste, qu'en penses-tu? Il ne m'a pas épatée, moi." Car tout convenable, doit avoir recours à la "vedette-soliste". Telle est la loi, semble-t-il. Ce rôle de "vedette" nous permet d'entendre un talent rare, un artiste; mais hélas! que de "virtuoses-acrobates" se glissent à la faveur de cette tradition. De là, découle pour l'amateur, le devoir de bien choisir.

Un virtuose est celui qui développe une certaine aptitude à jouer d'un instrument. Il a maîtrisé le mécanisme; cela veut-il dire qu'il ait exploré la pensée musicale? Oui, peut-être, mais, c'est tellement rare. Souvent, son idéal réside ailleurs. Il veut bien servir l'auteur mais en autant que ce même compositeur le servira auprès du public. Il jouera donc en vue des applaudissements. L'interprétation des oeuvres sera soumise à cette idée maîtresse: "EBOUIR". Ebouir son public, n'est-ce pas le premier devoir de l'artiste soliste? Soit, pourtant le rôle ne se borne pas là. L'artiste véritable voudra de plus en plus son auditoire au secret de l'harmonie. Pour ce, il se constitue le guide de la foule. Le virtuose, lui, se présente en "leader" pour la conduire vers... lui-même; tandis que l'autre l'amène en reconnaissance dans les sentiers de la musique. Mais, un virtuose seul peut-il servir deux maîtres? La Musique, la pauvre, devra passer inaperçue; bien chanceuse si on ne la qualifie pas d'ennuyante, préférant de beaucoup les élocutions de mystificateurs contemporains.

Il y a de grands virtuoses qui, en plus, se doublent de grands artistes. Oh! alors quel régal! Ce ne sont pas eux qui sacrifieront au goût du "populo". Leur programme, tout en étant agréable, saura avoir sa part éducative. Mais pour satisfaire aux exigences de cette mission, quelle énergie, quelle constance leur est demandée! Ils devront être constamment en progrès: Toute faiblesse leur est interdite car, serviteur obscur de la Musique, ils ne peuvent se permettre de desservir le BEAU. La routine ennemi subtil du virtuose, demeure aussi l'écueil-à-fleur d'eau pour les artistes sérieux. Jamais il ne leur sera permis de se redire ou même de se ressembler. Chaque saison il nous faut les retrouver nouveaux, mieux encore: "grands".

Ils travailleront donc sans relâche pour nous interpréter aussi fidèlement que possible la pensée du compositeur. La sincérité du jeu ne leur permettra peut-être pas d'intercaler la plus haute note de leur registre, d'exécuter un passage périlleux où la pensée musicale subsiste à l'état néant. Qui s'en plaindra! L'art tient-il à de pareilles balivernes? Et un concerto de Mozart ou de Rachmaninoff joué à la manière de Serkin, lors d'un concert symphonique, vaut mille et mille auditions bruyantes. Voilà de la vraie musique!

Rendons hommage aux vrais artistes, gardiens du feu sacré et sachons discerner la beauté de ses caricatures!

Claire L.

## Les oeuvres de Monsieur Duplessis

Je vous ai promis de revenir sur la question des pensions du temps de Monsieur Duplessis, et c'est avec plaisir que j'y reviens aujourd'hui. Il y a trop longtemps que ce fléau explose l'opinion publique avec cette question pour le laisser faire ainsi. Si le chef de l'opposition veut faire pleurer le peuple sur le sort des nécessiteux, le peuple est en droit de savoir comment ces mêmes nécessiteux ont été traités par lui de 1936 à 1939.

Les lois des pensions aux vieillards, aux mères nécessiteuses et aux aveugles sont des lois libérales qui datent d'avant 1936. C'est un plan conçu par les libéraux, de concert avec l'aide du gouvernement fédéral qui fait sa bonne part. Lois nouvelles qui étaient appelées à fonctionner pour le plus grand bien de ceux qui étaient dans le besoin, Monsieur Duplessis en a fait des lois de favoritisme, une machine électorale propre à drainer les votes à l'Union Nationale, et à laisser dans leur misère ceux qui n'avaient pas eu la honte de voter pour Duplessis.

Dès qu'il fut au pouvoir, en 1936, le chef actuel de l'opposition amenda ces lois en y ajoutant "qu'on ne pouvait en appeler de la sentence de la commission lorsque cette dernière avait accordé une pension."

Ca n'a pas l'air méchant en soi, mais voyons le côté pratique.

Autrefois, celui à qui on refusait une pension ou à qui on accordait une pension insuffisante, pouvait en appeler de la décision de la commission et se faire accorder soit une pension, soit une augmentation de pension.

L'amendement Duplessis change tout. Si la commission a fixé un montant, il n'y a plus d'appel, la pension accordée fut-elle d'un sou par mois. Mesdames Paquette et Touchette que je mentionnais la semaine dernière lorsqu'elles recevaient une pension de 8 ou 35 sous n'avaient rien à dire. La loi leur refusait le droit d'en appeler. Avec le résultat que le régime Duplessis a adopté, de 1936 à 1939, la politique suivante. A un libéral qui demandait pension, on accordait une somme dérisoire et il était impossible de faire réviser la sentence, parce qu'un montant était fixé. Va sans dire que les unionistes ne rencontraient pas cette difficulté. Vous vous imaginez d'ici le chantage qui s'ensuivit: "Si tu votes pour le gouvernement, tu auras une belle pension. Sinon..."

Et Monsieur Duplessis fera des discours pour étaler son amour pour les nécessiteux, mais il se gardera certainement de dire son amour pour le pouvoir.

A la semaine prochaine. DAC

## RATION - ACTUALITÉS

### Rationnement de la viande

Le rationnement de la viande commencera dans le cours de mai. Tous les détails le concernant, ainsi que les diagrammes montrant l'équivalent en coupons de chaque morceau de viande seront bientôt disponibles. La raison de deux livres d'environ de viande par semaine par personne comprendra un certain pourcentage d'os. Tous les morceaux rationnés seront classés suivant leur pourcentage d'os, et l'on pourra acheter des quantités de viande de chaque catégorie.

### Forces armées

Des cartes de rationnement sont émises aux membres des Forces armées lorsqu'ils sont en permission pour cinq jours ou plus. Ils peuvent se les procurer à tout Comité local ou succursale du Service du rationnement sur présentation de leur permis de congé, ou d'une lettre de l'officier commandant. La valeur des coupons de la carte temporaire équivaut à celle des coupons des carnets de rationnement.

### Visiteurs au Canada

En en faisant la demande à un Comité local ou à une succursale du Service du rationnement, les visiteurs qui doivent séjourner cinq jours ou plus au Canada peuvent se procurer une carte de rationnement en remplissant la formule spéciale de demande à cet effet.

Cette rubrique paraîtra chaque semaine dans ce journal afin de vous tenir au courant des choses relatives au rationnement. Découpez-la et conservez-la pour y référer au besoin.

SERVICE DU RATIONNEMENT

LA COMMISSION DES PRIX ET DU COMMERCE EN TEMPS DE GUERRE

## POUR VOUS AIDER À PROTÉGER VOS VALEURS DE GUERRE

Vous avez fait un placement patriotique en achetant des Obligations de la Victoire... des Obligations de l'Emprunt de Guerre... des Certificats d'Épargne de Guerre... ou même ces trois catégories de valeurs. Vous avez voulu venir en aide à votre pays, à l'heure du danger, tout en assurant votre sécurité financière après la guerre.

Pour vous aider à protéger vos valeurs de guerre contre les risques de perte, d'incendie et de vol, les banques à charte du Canada vous offrent un service de protection au sujet duquel nous vous donnons les renseignements suivants:

**OBLIGATIONS DE LA VICTOIRE et de l'EMPRUNT DE GUERRE** — Apportez-les à votre banque... à n'importe quelle succursale... et la banque les gardera en lieu sûr, détachera les coupons à l'échéance des intérêts et déposera l'argent à votre compte personnel. Si vous n'avez pas de compte d'épargne, demandez à la banque de vous en ouvrir un.

Le coût total de ce service, avec la mise en lieu sûr des valeurs, n'est que de 25 cents par année pour les obligations (quelqu'en soit le nombre) dont le montant ne dépasse pas \$250.00... et un dixième d'un pour cent sur les montants dépassant \$250.00.

**CERTIFICATS D'ÉPARGNE DE GUERRE** — Vous pouvez aussi les déposer à votre banque... qui, moyennant un honoraire modique, les gardera en lieu sûr pendant toute la période (ou seulement une partie) allant de l'achat à l'échéance. Voici ce que cela vous coûte—non pas seulement pour une année—mais pour sept ans et demi:

|                                     |        |
|-------------------------------------|--------|
| Pour un certificat de \$ 5.00.....  | \$0.10 |
| Pour un certificat de \$ 10.00..... | .15    |
| Pour un certificat de \$ 25.00..... | .20    |
| Pour un certificat de \$ 50.00..... | .25    |
| Pour un certificat de \$100.00..... | .50    |
| Pour un certificat de \$500.00..... | 1.00   |

## LES BANQUES À CHARTE DU CANADA

## LES DISCIPLES D'EMMAUS

"Et ils le supplèrent d'entrer, disant :  
"Reste avec nous ; le soir tombe et  
le jour va finir." (Evangile de saint  
Luc, XXIV, 29).

Oh ! puisque la nuit monte au ciel ensanglanté,  
Reste avec nous, Seigneur, ne nous quitte plus, reste !  
Soutiens notre chair faible, ô fantôme céleste !  
Sur tout notre néant seule réalité !

Ta force heureuse rentre en notre âme plaintive  
Et même les tombeaux sont clairs de tes rayons...  
Toi par qui nous aimons, toi par qui nous voyons,  
Reste avec nous, Seigneur parce que l'ombre arrive !

Seigneur, nous avons soif ; Seigneur, nous avons faim ;  
Que notre âme expire avec toi communie !  
A la table où s'assied la fatigue infinie,  
Nous te reconnaitrons quand tu rompras le pain.

Reste avec nous, Seigneur, pour l'étape dernière ;  
De grâce, entre avec nous dans l'auberge des soirs...  
Le temple et ses flambeaux parfumés d'encensoirs  
Sont moins doux que l'adieu de ta sourde lumière.

Jean AICARD



## HYMNE PASCAL

"Printemps, printemps, voici ma chair, voici mon âme,

La cendre rouge encor, la crépitante flamme.

Voici donc le Remords, la Crainte et le Désir,

Le doux espoir et l'amer Souvenir."

... et voici mon cœur, ô printemps qui bat jusqu'à toi. Ce cœur fragile  
et mortel a rythmé sa pulsation malade à ton chant de réjouissance  
et d'espoir.

O saison de promesse, d'allégresse et de renouveau, j'unifie "mon  
âme éparse à l'âme de la sève", qui monte vivifiante aux rameaux de  
l'étable.

Dans un vol avide, j'ai vu les grands oiseaux noirs survoler les champs  
encore ensevelis au fond de nos durs hivers laurétiens. Mais dans la  
grâce de leurs ailes éployées ils ne t'ont pas fait surgir du lourd et  
morne sommeil de l'hiverne froideur, ô printemps charmeur.

En cette vigile des grandes allégresses chrétiennes, je me recueille  
hors de ton envoûtement ensorceleur, ô printemps qui, cette année, n'as  
pas su fleurir les muguet et les violettes pour l'offrande parfumée au  
Christ ressuscité.

Hors des rêves humains, j'incline ma pensée quelque peu païenne  
vers un doux mysticisme. Silencieusement je me remémore le beau poème  
évangélique tout d'amour éperdu et d'angoissante tristesse. Il subsiste  
par delà les siècles comme une aube rafraîchissante les ténèbres.

Devant les luttres homicides, les haines et les trahisons de ceux qui  
s'acheminent hors du sillon de charité et de renoncement que le Maître  
avait tracé pour ces frères de la terre, sa croix se dresse sur le Golgotha  
jusqu'à l'ultime secousse qui les fera frémir de crainte et d'épouvante.

Et se rappelant cette nuit infiniment douce de Judée, alors que le  
Christ donna à ses disciples, dans un adieu plein de douleur, la confirma-  
tion d'une solennelle promesse d'amour éternel, ceux qui demeurent les  
humiles, les soumis, les altérés de désirs surnaturels, s'en iront dans la  
vie vers la mort, avec un seul désir, l'ultime espoir chrétien d'une Pâque  
céleste.

Et tandis que joyeusement tinteront les cloches pascals, les cœurs  
carillonnent dans un envol éperdu l'Alleluia des intimes résurrections.  
Et jusqu'aux confins de l'horizon, à travers les hameaux, par-dessus les  
montagnes et les vallées, elles tinteront légères et cristallines dans le  
matin neuf de ce jour d'avril.

Les forêts immenses du pays laurentien s'éveilleront peut-être  
(enfin !), dans l'enchantement d'un renouveau printanier, tandis que  
montera dans sa vivifiante senteur l'arôme de la campagne reverdie  
quelque peu tardivement, pour enjoliver la traditionnelle Pâques fleuries.

Et, fascinés par l'éclosion des forces universelles, — œuvres de vie, —  
tous les êtres vibreront jusqu'aux tréfonds de leur cœur. Ils chercheront  
en cette aube printanière, le regard du Maître qui présida à l'organisation  
des mondes, transforma les êtres et les choses, rallumant les âmes éteintes  
au flambeau des lumières éternelles. Résurrections !

L'appel impérieux des lois coordonnées les phases de la vie entraînera  
dans son rythme impérieux la chair et l'esprit de l'homme. Tout se  
transformera en lui et autour de lui ; la beauté de ses aspirations en sera  
agrandie et renouvelée. L'heure créatrice l'aura fait meilleur : vivre, rêver,  
croire !

Puissent-ils tous, ceux-là qui conurent la douleur physique ainsi  
que, ceux-là qui se tordent le cœur d'angoisses, puissent-ils "par un clair  
matin joyeux et triomphant, où le cœur est un ciel de Pâques plein de  
cloches, au sortir de ces mornes jours, de ces nuits de doute," connaître  
la joie entière des renouvellements.

Et dans les parfums d'encens qui monteront jusqu'au voûte des  
églises, puissent leurs voix entonner les Alleluia joyeux avec l'Hosanna  
de gloire ! Ainsi, leur âme réjournée participera au mystère des résur-  
rections. Ils connaîtront la joie intime de sentir renaître et grandir en  
eux tous les désirs humains pour les rehausser dans l'exaltation de  
leur foi ardente.

Et la beauté des choses immatérielles empoignant le cœur de l'homme  
l'inclinera au vrai dans la charité par l'amour surnaturel. Et de cette  
façon ils atteindront tous, l'infini des cimes, dans l'élan de leur âme  
rassérénée. Renouveau des âmes !... Pâques Joyeuses !

MARYSE

ORIGINE DE LA PAQUE  
Fête chrétienne

La fête chrétienne de Pâques est destinée à rappeler le souvenir de  
la résurrection de Jésus-Christ. Sa date, dont dépendent toutes les  
fêtes dites mobiles, est fixée au dimanche qui suit le 14e jour de la lune  
de mars. Le temps pascal, durant lequel la liturgie multiplie tous les  
signes de joie, s'étend depuis Pâques jusqu'à la veille du dimanche de  
la Trinité. Depuis le décret du quatrième concile de Latran (1215), il  
est ordonné à tous les fidèles ayant atteint l'âge de discrétion de com-  
munion, ou, comme on dit, faire ses pâques, au moins une fois chaque  
année au temps de Pâques. Ce temps, qui est appelé aussi temps pascal,  
ne correspond pas au temps pascal liturgique.

L'établissement de la fête de Pâques remonte à l'origine même du  
christianisme. On réservait ce jour pour le baptême d'un grand nombre  
de catéchumènes. La fixation de la date de la fête de Pâques donna  
lieu à de longues discussions. Les Occidentaux se conformant aux usages  
romains, avaient toujours célébré cette fête le dimanche qui suit le 14e  
jour de la lune de mars. Mais, en Orient, beaucoup de chrétiens s'autori-  
sant, dit-on, de l'exemple laissé par l'apôtre saint Jean, la célébraient le  
jour même où tombait le 14e jour de la lune. Vers la fin du IIIe siècle,  
Victor, évêque de Rome, écrivit une lettre impérieuse aux prélats asiati-  
ques, leur ordonnant de suivre l'exemple des chrétiens d'Occident.  
L'évêque d'Ephèse, Polycrate, ayant répondu, non sans hauteur, que les  
Orientaux n'abandonneraient pas leur traditionnelle coutume, Victor  
rompait toute communion avec les évêques d'Asie. Le conflit ne prit fin  
qu'avec le concile de Nicée, qui, en 325, imposa à toute l'Eglise les usages  
romains. Les Grecs orthodoxes observent le décret du Concile de Nicée ;  
mais, comme ils n'ont pas admis la réforme grégorienne, leur pâque  
tombe douze jours après celle des Latins.

Cette semaine, les Juifs célèbrent la Pâque qui est la plus grande  
fête de la loi mosaïque. Le peuple hébreu la célébra pour la première  
fois au moment de quitter la terre d'Egypte. Par ordre de Moïse, le soir  
du 14e jour du premier mois de printemps, appelé Nisan, chaque famille,  
au coucher du soleil, immolait un agneau sans tache choisi d'avance, le  
faisait rôtir, et, après avoir teint sa maison de sang, le mangeait durant la  
nuit avec des pains azymes. Cette cérémonie était appelée en hébreu  
Pesakh ou phase, c'est-à-dire passage, parce qu'elle marquait, d'une part,  
le passage de l'ange, qui, en frappant les premiers-nés des Egyptiens,  
épargna ceux des Hébreux, dont les maisons étaient marquées du sang  
de l'agneau, de l'autre, le passage d'Israël de la captivité à la liberté.  
Moïse fit de la célébration annuelle de la pâque un devoir rigoureux pour  
le peuple. Avec le cours des années, les scribes et les docteurs ajoutèrent  
aux rites mosaïques un certain nombre d'usages. Dès le 10e jour du mois  
de Nisan, on choisissait un agneau mâle, et, le soir du 14e jour, on l'im-  
molait, et on le mettait au four. La nuit venue, les Juifs se réunissaient  
par groupes de dix à vingt pour célébrer le festin pascal. Le maître de  
la maison, après avoir été interrogé par le plus jeune des convives, devait  
rappeler à tous le sens symbolique de la cérémonie. A minuit, les portes  
du temple de Jérusalem s'ouvraient, et une foule immense y pénétrait  
pour entendre le chant des hymnes et assister aux sacrifices. La célébra-  
tion de la solennité durait sept jours, pendant lesquels on ne devait user  
que du pain azyme : c'est pourquoi la pâque était appelée la fête des  
Azymes. Aujourd'hui encore, les Juifs observent, autant qu'ils le peuvent,  
les coutumes traditionnelles touchant la pâque.

Les journaux de ces jours derniers nous informent que les militaires  
au Canada (hommes et femmes), de nationalité israéliite, obtiennent un  
congé, afin de célébrer la pâque, selon les rites établis et dans leur  
synagogue respective. Comme ils doivent apprécier les lois d'un pays  
en guerre, qui leur accorde cette liberté du culte.

C.P.L.

Quelques conseils  
utiles

Lorsqu'arrive le printemps, un peu  
de lait dans l'eau de la cuisson des  
patates, permet à ces dernières d'être  
moins noires et vaines.

Une fois qu'elles sont cuites et  
bien égouttées, secouer les patates  
légèrement les fait fleurir.

Faire frire les patates dans de la  
graisse ayant servi à cuire des cro-  
quignoles leur donne de la saveur  
et du goût.

Gros comme une noix de beurre  
dans la friture des croquignoles les  
rend plus lustrées et croustillantes.

Les résidus de friture de croqui-  
gnoles et patates frites peuvent  
avec avantage servir pour la cui-  
son des crêpes, du pain doré, etc.

Les sauces blanches ont un goût  
exclusif si l'on y ajoute une cuillerée  
à thé de moutarde en poudre et du  
fromage râpé.

Saupoudrer de la moutarde sur  
le rosbif avant de le faire cuire lui  
donne de la saveur.

Une cuillerée à thé de sucre granu-  
lé dans l'eau où cuisent des car-  
ottes, des panais ou des navets,  
cristallise ces légumes et leur ajoute  
du goût.

Le bouillon de légumes, de même  
que l'eau de certaines conserves :  
bié-d'Inde en épis, pois-verts, fèves  
en gousses, sont excellents dans les  
sauces, les soupes et les galantines,  
etc.

Pour faire prendre en galantine  
une viande qui ne porte pas sa ge-  
lée propre, rien ne vaut le bouillon  
consommé de pieds de porcs.

La graisse de volaille est toujours  
bonne dans les soupes.

Le lait enrichit la soupe au riz,  
lui donne quelque chose pour l'oeil  
et le goût.

Gros comme un pois de soude et  
une cuillerée à thé de sucre blanc  
rendent les conserves de tomates  
moins acides et plus délicieuses.

Ajoutez une cuillerée à thé de su-  
cre granulé dans la boîte de bié-  
d'Inde que vous venez d'ouvrir, pour  
quelque usage que ce soit, et don-  
nez-m'en des nouvelles.

Savez-vous que l'eau des patates  
débarasse les mains des taches fal-  
tes, en les pelant lorsqu'elles sont  
fraîches, ou en pelant des carottes,  
de la rhubarbe, de l'oignon, etc. ?

Si le thé a la malchance de bouil-  
lir, y jeter de l'eau froide lui rend  
sa saveur première.

## CONSOMME

5 à 6 livres de gigot, jarret collet,  
2 à 3 branches de céleri, 3 à 4 ca-  
rottes, 1 navet, 1 poireau, persil, sel,  
poivre, 6 à 7 pintes d'eau, 1 feuille  
de laurier, 1 oignon. Mettez la vi-  
ande à l'eau froide, laissez mijoter 5  
à 6 heures. Ajoutez les légumes,  
après une heure de cuisson ; salez  
et poivrez. Dégraissez avant de servir.

## Anecdotes

## Automobilisme.

C'est un mot que l'on prête — on  
ne prête qu'aux riches — à Tristan  
Bernard.

Il y a quelques semaines, un con-  
structeur d'automobiles insista pour  
lui faire essayer une voiture type  
nouveau. On partit. L'auto franchit  
à belle allure une centaine de kilo-  
mètres, puis le conducteur dit à l'au-  
teur dramatique :

— Je connais par là une excellente  
petite auberge. Nous allons nous y  
arrêter.

A ce moment, un malencontreux  
coup de volant précipita la voiture  
contre un arbre.

Alors, Tristan Bernard de deman-  
der froidement à son compagnon :

— Votre voiture est très bien.

Un ferblantier de Condé-sur-No-  
reau, en Normandie, trouvait, ces  
jours-ci, dans le lait qui lui livrait  
une cultivatrice du pays, deux pois-  
sons, pas très grands, mais deux  
poissons tout de même. Il porta  
plainte. Les gendarmes exercèrent  
une surveillance et pincèrent la cul-  
tivatrice en train de puiser de l'eau  
dans la rivière pour mouiller le lait  
qu'elle venait de traire.

Elle sera, bien entendu, poursui-  
vie, mais quand elle sut que c'était  
à la plainte du ferblantier qu'elle  
devait ses ennuis, elle s'écria :

— Quel brigand ! Je lui vends un  
litre de lait : je lui mets dedans  
deux poissons en plus que je ne lui  
fais pas payer. Et il se plaint ! Faut-  
il qu'il en ait du toupet !



## OPTOMETRISTE-OPTICIEN

Bachelier en Optométrie

DIPLOME DE L'UNIVERSITE DE MONTREAL

## Spécialité :

EXAMEN DE LA VUE

Correction des troubles  
musculaires des yeux  
Prescriptions de verres

PAUL E. TALBOT, Ba. O.

330, rue SAINT-GEORGES

SAINT-JEROME

Pour consultations : Tél. 171

A Saint-Jérôme, tous les jours, de 2 à 9 h. p.m.

BUREAU-CHEF : 6761, rue SAINT-HUBERT, MONTREAL

## Les lainages

C'est toujours un problème que  
de se protéger contre les mites dans  
la maison, et il n'existe pas de  
moyen radical de destruction. Les  
bons soins et la propreté sont à la  
base de tout système de lutte. Sans  
doute la naphthaline et son cousin  
au nom étrange, le "paradichloro-  
benzène", peuvent aider, mais ces  
substances n'ont d'utilité qu'à la  
condition d'être bien employées  
avec toutes les précautions néces-  
saires, à défaut de quoi elles ne  
sont pas plus efficaces que toutes  
sortes d'autres remèdes populaires,  
comme les extraits de tabac, les  
feuilles de lavande sèches, le poivre  
de cayenne, le poivre noir, les qua-  
tre-épices, le sel, le borax, les feuil-  
les d'eucalyptus, et les feuilles de  
cèdre rouge. Il ne suffit pas d'ap-  
pliquer ces substances chimiques, à  
odeur nauséabonde ; il faut encore  
savoir comment et quand les appli-  
quer, sans quoi les mites ne s'en  
soucient guère et continuent gale-  
ment leur œuvre de destruction.  
On peut obtenir les renseignements  
nécessaires à ce sujet en consultant  
la circulaire intitulée "Les mites des  
vêtements et les moyens de les com-  
battre", que l'on peut se procurer en  
s'adressant au Bureau de publicité  
et d'extension du Ministère fédéral  
de l'Agriculture, Ottawa.

Un sac à mites ne détruit pas les  
mites, mais il les empêche de s'in-  
troduire de l'extérieur, à condition  
qu'il soit sans trous et imperméable  
à l'air. Les vêtements d'hiver se-  
ront bientôt serrés pour la saison  
d'été ; les lainages, les fourrures et  
les autres vêtements qui ne sont  
pas parfaitement nettoyés avant  
d'être serrés sont très exposés à être  
attaqués. Il suffit d'un vêtement  
oublié dans un endroit obscur pour  
que les chenilles des mites fassent  
des ravages incroyables. Tous les  
vêtements de laine devraient être  
lavés, séchés, soigneusement bros-  
sés et aérés, de préférence au grand  
soleil ; les fourrures seront expo-  
sées à l'air et énergiquement bros-  
sées avant d'être mises dans des  
sacs ou d'autres contenants étan-  
ches. Si les vêtements doivent être  
mis dans des tiroirs, il faut les en-  
velopper dans du gros papier intact  
— plusieurs épaisseurs de papier à  
journal suffisent — et cacheter les  
bords du papier avec des bandes de  
papier gommé. S'il y a la moindre  
ouverture, soyez sûr que la mite la  
trouvera. En ce qui concerne les  
tapis et les housses de meubles, le  
brossage ou l'emploi constant du  
balai aspirateur est un bon moyen  
préventif.

Il y a deux espèces de mites : la  
mite à toile et la mite à case. Tou-  
tes deux se rencontrent au Canada,  
mais la première est la plus répandue.  
Elles sont surtout nombreuses  
au printemps et en été, mais les  
mites ne mangent pas lorsqu'elles  
ont leurs ailes. Pendant leur vie  
brève, qui varie de quelques jours à  
un mois, elles déposent de tout pe-  
tits oeufs blanc perlé, de forme  
ovale, parfois jusqu'à un nombre de  
150, sur les poils ou les tissus des  
étoffes, dont les larves se nourris-  
sent plus tard. Ces oeufs éclosent  
au bout de huit à dix jours, et les  
jeunes larves, qui sont très sensi-  
bles à la lumière, cherchent des en-  
droits protégés dans les replis des  
vêtements de fourrure ou de laine,  
ou dans l'intérieur de la rembour-  
rure des meubles et se mettent im-  
médiatement à manger. On peut  
les y trouver dans toutes les phases  
de leur développement et à tout  
moment de l'année. Leur vie lar-  
vaire varie de quelques semaines à  
près de deux ans. C'est à la fin de  
leur vie larvaire qu'elles se méta-  
morphosent en pupes, et la mite  
adulte sort de cette pupa.

On trouve souvent des mites sor-  
tant des valises ou des vêtements  
oubliés dans les greniers, les sou-  
bassements, les armoires, dans la  
poussière qui se rassemble dans les  
fentes du plancher, et derrière les  
planchettes. On en trouve également  
dans la poussière et les débris qui  
se ramassent dans les parties hori-  
zontales des conduites à air froid  
reliées aux fournales à air chaud.

## Petits conseils

Protégeons la corde du fer à re-  
passer en faisant bien attention  
qu'elle ne touche pas le fer chaud.  
Si on a la précaution d'attendre que  
le fer soit complètement refroidi  
avant de l'enrouler autour, elle du-  
rera plus longtemps.

Gardons tous les restes de grais-  
se : la graisse des rôtis, des côte-  
lettes, le surplus de graisse sur les  
soupes, les parcelles de suif, etc.  
Tout cela, bien fondu et coulé, sera  
un trésor pour la récupération.

## Pâques

Sur le calendrier tragique  
Où chaque jour est teint de sang  
S'épanouit, rose magique,  
Le simple nom éblouissant

Il dit l'harmonie immuable  
De l'avril, unique vainqueur,  
La sève courante dans l'étable,  
L'espoir frémissant dans le cœur ;

Il dit la détente profonde  
Après l'hiver fourbe et chagrin,  
Neuve transparence de l'onde,  
Splendeur nouvelle du jardin...

Mais si bref, si grand, ce nom clame  
Avant tout : Résurrection,  
Victoire, sur le corps, de l'âme,  
Ultime initiation.

PAUL MORIN

Le talent se forme dans la solitude,  
le caractère dans la société.

Goethe

A l'envergure de ton aile, mesure  
ton vol.

Christiane de Fracy

En abrégant  
seulement d'une  
minute nos  
conversations au  
téléphone

... nous épargnerons  
110,000 heures par jour  
pour les communications  
de guerre

Les communications de guerre doivent  
passer en premier lieu...

ce qui signifie qu'il nous faut réduire au minimum  
l'usage non essentiel du téléphone. Il est impossible  
d'accroître les facilités actuelles. Votre collabora-  
tion est nécessaire si les communications de guerre  
doivent être promptement acheminées. Rappelez-  
vous que l'usage abusif du téléphone peut entraver  
l'activité de guerre — et que toute seconde que vous  
épargnez compte.

En service  
actifAvec des ailes  
dans les nuagesQuand la marmite  
se moque de la  
bouilloireemployez  
la GILLETT!

Si la graisse et la nourriture col-  
lent au fond des plats, ne vous  
énerviez pas! Préparez une solu-  
tion de Lessive Gillett et, en un  
rien de temps, vos marmites rede-  
viendront éclatantes de propreté,  
sans recourir ni dur frottement.

La Gillett simplifie divers autres  
travaux de nettoyage — elle dégage  
les renvois d'eau, nettoie les évier,  
détruit le contenu des cabinets ex-  
térieurs. Achetez-en!



\*Ne faites jamais dissoudre la lessive  
dans l'eau chaude. L'action de la  
lessive elle-même réchauffe l'eau.

Votre  
SIROP PRÉFÉRÉ  
s'habille pour  
la guerre!

La guerre a diminué l'approvisio-  
nement de fer-blanc — le verre le  
remplace. La saveur délicieuse et  
la haute qualité restent les mêmes  
... elles sont toujours dignes de  
votre choix et de votre préférence.

LE SIROP  
CROWN BRAND

Un des célèbres produits de  
The CANADA STARCH COMPANY, Limited

JE M'Y CONNAIS  
EN FAIT DE  
BON PAIN!

ET MOI, JE M'Y  
CONNAIS EN FAIT DE  
BONNE LEVURE!



Les ménagères avisées  
emploient la LEVURE ROYAL.  
Elle donne du pain plus léger,  
plus délicieux, à mie plus fine.  
ENVELOPPÉE  
HERMÉTIQUEMENT  
POUR PLUS D'ACTIVITÉ

Fabrication  
canadienne

## Le Bloc Populaire vu en dehors du Québec

Regret exprimé par le Dr C.-J. Veniot, député acadien de Gloucester, N.-B., aux Communes — "Principe directeur" invoqué par M. Paul Martin, député, celui-ci, d'Essex-Est, Ontario

Ainsi qu'on a pu le constater par le résumé de sa causerie prononcée à la radio vendredi soir de la semaine dernière le Dr C.-J. Veniot, député acadien de Gloucester, N.-B. aux Communes, a rappelé fort éloquemment quelques-uns des nombreux "gains" obtenus "dans les divers champs de l'activité humaine" par ses compatriotes "depuis le début du vingtième siècle." Comment cela s'est-il produit? Laissons parler le conférencier lui-même.

"Ce n'est pas par des mouvements instestifs et irréfutables que nous avons fait ces gains, dit-il; je me hâte de proclamer que ce n'est pas, non plus, en nous avilissant ou en abdiquant notre fière dignité de descendants de St-Louis-de-France que nous avons gagné le droit de cité dans les divers champs de l'activité humaine. Ce n'est pas en proclamant du haut de nos toits et à tout propos un racisme outrancier et isolationniste, ni en donnant des coups de griffe, ni en lançant des injures à nos concitoyens de langue anglaise, que nous avons progressé dans les voies nationales. (...) Nous avons forcé nos compatriotes anglo-canadiens à nous reconnaître et à nous respecter, d'abord en nous faisant un devoir d'apprendre leur langue et de la parler aussi bien qu'eux, et ensuite en travaillant d'une façon acharnée et persévérante à augmenter la qualité et la quantité de notre valeur humaine personnelle afin de nous établir sur un pied d'égalité avec eux partout et dans tous les champs de l'activité humaine. (...) Les gains que nous avons enregistrés depuis trente ans ont été édifiés sur une base de confiance mutuelle et de relations amicales dont le façonnage nous a pris de nombreuses années."

Le Dr Veniot ouvre ici une parenthèse où, manifestement désireux de préciser sa pensée et d'en tirer une leçon à l'intention de certains de ses compatriotes du Québec, il exprime un regret ému. "Je puis vous dire, a-t-il confessé, en effet, que cette structure a subi bien des assauts depuis le début de la guerre. Ai-je besoin de vous rappeler les pénibles retentissements qu'ont eus chez nous l'insolent appel de Houde à ses concitoyens de ne pas s'enrôler et ses serments d'amitié à Mussolini; la propagande de l'organisation nazie d'Arcand; l'antiparticipationisme de Chaloult; les déblatérations hypocrites de la Ligue pour la défense du Canada, composée, du reste, d'hommes qui se demandaient en 1937: "Mais où est-il, l'ennemi? Contre qui avons-nous à nous défendre?"; enfin, les élucubrations défaitistes et anti-britanniques des journaux hypernationalistes de la Laurentie?..."

"(...) Pourquoi faut-il que le magnifique effort de guerre de votre population soit assombri et méconnu, même dénigré dans toutes les autres provinces par le contrecoup de campagnes pernicieuses suscitées par un nationalisme intolérant et destructeur d'unité, au temps précis où nous avons besoin plus que jamais d'harmonie et de bonne entente? Pourquoi faut-il que nous, Acadiens, et que les Canadiens-français des autres provinces soyons soumis à une menace presque continue de représailles à cause des braillements de ces faux patriotes? (...) Nous félicitons, disait un peu plus loin de Dr Veniot, avec un sentiment évident de satisfaction profonde, votre vaillant premier ministre et les honorables Valmore Bienvenue et Perrault Casgrain, M. François Leduc et autres des magnifiques discours qu'ils ont prononcés récemment pour dénoncer ces ennemis du véritable esprit canadien-français, ajoutant qu'ils est "désirer que

chose, ne devront-ils pas se rallier à la majorité des habitants du Canada, y compris la majorité de leurs compatriotes, dans l'effort total entrepris par les nations unies pour détruire ces théories païennes et néfastes qu'aucun chrétien ne peut admettre."

Ayant en principe que "si les chefs du Bloc Populaire ne réclament pas la scission de la communauté canadienne, ils doivent, par conséquent, accorder leur appui à un chef qui sera acceptable à la grande majorité des Canadiens," M. Paul Martin en concluait ce qui suit. "J'affirme, disait-il, que le Bloc Populaire a mal compris la grandeur de la tradition et de l'esprit français. Nous avons fondé la liberté. Nous ne sommes pas fondés sur cette foi parce que ce n'est qu'à la faveur de la liberté que peuvent pleinement s'épanouir nos traditions et nos lois. Elles plongent leurs racines au plus profond de la religion et de la culture française que nos aïeux nous ont léguées. Il nous faut les conserver coûte que coûte. Gravement menacées comme elles le sont présentement, nous ne pouvons les conserver qu'en terrassant les adversaires de la liberté qui ne sont autres qu'Hitler et ses hordes barbares. Je vous exhorte donc à commencer par l'essentiel et à traduire en actes les éloquentes paroles de feu le très honorable Ernest Lapointe qui disait:

"Puisse Dieu fournir aux Canadiens les lumières qui leur indiqueront où réside leur devoir en cette heure d'épreuves afin que nos enfants et les enfants de nos enfants puissent hériter d'un pays où régneront la liberté et la paix, où nos institutions sociales, politiques et religieuses soient en sûreté et d'où soient à jamais bannies des doctrines tyranniques du nazisme."

Nous ne sachions pas qu'aucun Canadien-français, s'il est sincèrement catholique aussi bien que vraiment patriote, hésitera à admettre que la thèse soutenue par M. Paul Martin peut pour le moins subir avantageusement la comparaison avec la théorie de "ces hommes qui ne veulent pas (par esprit d'aveuglement, nous voulons le croire) se rendre compte de l'interdépendance des nations;" "se complaisant dans leurs doctrines bien que l'univers soit en flammes et en ébullition;" "nient des faits qui sautent aux yeux" et, "en agissant de la sorte, rendent nos relations avec le reste du Canada difficiles, incertaines et dangereuses pour l'avenir de nos enfants et l'héritage de notre race?"

### La T. S. F.

#### "CE VENDREDI-LÀ"

Sketch de Félix Leclerc pour l'émission du Vendredi saint, à 10 h. 15 du soir.

Radio-Canada transmettra le soir du Vendredi saint, à 10 h. 15, un sketch de Félix Leclerc, intitulé "Ce vendredi-là". Ce sketch a été créé à la radio le Vendredi saint de l'an dernier. Radio-Canada a décidé de remettre cette pièce à l'affiche vu le grand succès qu'elle a obtenu l'an dernier.

Le sketch de Leclerc est inspiré de la grande fête du jour. C'est en même temps un récit simple pour des âmes simples de la rédemption de l'humanité d'après les Saints Evangiles. Le Vendredi saint, c'est la fête de la douceur et du pardon. C'est la prière partout de toutes les lèvres pour la rémission des fautes qu'elles soient. Un père raconte à son fils dans le calme de la solitude paysanne que "pas un vivant a aimé comme Lui parce qu'Il a pardonné cent, mille, des mille fois..."

Directeur de l'émission, M. Paul Leduc.

#### RECITAL DE CHANT PAR GERALD DESMARAIS

Le vendredi, 23 avril 1943, à 7 h. 30 du soir

Gérald Desmarais, basse, qu'accompagnera Alfred Laliberté au piano chantera le Vendredi Saint, à 7 h. 30 du soir, les deux extraits suivants de "La Passion" selon St-Mathieu de J.-S. Bach:

1. Vienne cette heure suprême;
2. "Salut à toi, divine Croix."

#### CHANT ET PIANO: JULIETTE BEAUDOIN, EDMOND TRUDEL

Le mardi, 27 avril 1943, à 2 h. 30 p.m.

Juliette Beaudoin, mezzo-soprano, et Edouard Trudel, pianiste, ont préparé pour leur concert à Radio-Canada, le mardi, 27 avril, à 2 h. 30, le programme suivant:

Polonaise en do dièse mineur, de Chopin, par Edmond Trudel; Chant sur l'eau, de Schubert, Soupir, de J. Duparc, par Juliette Beaudoin; Berceuse, op. 57, de Chopin, Fantal-

sie-Improptu, de Chopin, par Edmond Trudel; Nuits d'autrefois, de Rhené Baton, Voici que le printemps, de Debussy, par Juliette Beaudoin.

#### LA GUERRE ET LE NOUVEAU ORDRE SOCIAL

Conférence du sénateur Léon-Mercier Gouin à Radio-Canada, le 25 avril. — Le philosophe Maritain.

Le sénateur Léon-Mercier Gouin occupera la tribune de Radio-Canada, — "Le Catholique devant la guerre", — le dimanche, 25 avril, à 7 h. 45 du soir. L'honorable M. Gouin parlera de "La Guerre et du Nouveau Ordre Social."

Ces importants travaux qui devaient constituer un véritable cours doctrinal et social sur les choses de la guerre se termineront le dimanche, 2 mai, par une conférence du célèbre philosophe Jacques Maritain. Celui-ci vient d'être nommé directeur de l'Ecole Libre des Hautes Etudes Françaises à New-York. M. Maritain parlera "des laïcs catholiques et du monde d'après-guerre". Il commencera sa causerie à 7 h. 30 et non à 7 h. 45 comme les précédentes.

Comme on le sait, ce fut Son Eminence le cardinal Villeneuve qui inaugura cette tribune où se sont succédés les plus hautes personnalités du monde catholique comme l'honorable M. Adélard Godbout, premier ministre du Québec, Son Excellence Monseigneur Vachon, archevêque d'Ottawa, le juge Thibaut Rinfret de la Cour Suprême, le major général Léo-R. LaFèche, ministre des Services nationaux de guerre.

Les travaux ont porté sur les valeurs chrétiennes engagées dans la Guerre et la Civilisation, sur le totalitarisme, sur le conflit germano-russe, sur la liberté de conscience, sur le nouvel ordre international, etc.

La plupart des journaux de la province de Québec se sont fait un devoir de publier ces intéressants travaux.

#### A C.K.A.C.

Dimanche soir, le 25 avril, à 6.30 heures, la chronique parlementaire de la semaine par Albert Duquesne.

#### LA CLAVECINISTE WANDA LANDOWSKA

Le dernier concert à Pâques. Les oeuvres de C.-P.-E. Bach. — Le dimanche, 25 avril 1943, à 10 h. 15 du soir.

La claveciniste, Wanda Landowska, au concert du dimanche, vingt-cinq, c'est-à-dire à Pâques, de 10 h. 15 à 11 heures, exécutera avec l'orchestre, le Concerto en ré majeur, encore avec l'orchestre, de Charles-Philippe-Emmanuel Bach.

C'est le dernier programme de cette série de sept concerts consacrés aux concertos de Bach dont on a retrouvé récemment les partitions dans une échoppe de Toronto et que l'on croyait perdues. C'est le chef d'orchestre, Adolf Kildofsky, qui les a retrouvés. Il les a fait examiner par des autorités compétentes de Washington et de New-York. Madame Landowska a considéré de son côté que ces partitions étaient authentiques.

L'Orchestre jouera également Sinfonietta, de Haydn.

#### MUSIQUE DE CHAMBRE

Le dimanche, 25 avril 1943, à 1 h. 30 p.m.

Le Quatuor à cordes que vient de fonder Kathleen Parlow exécutera pour Radio-Canada le dimanche de Pâques à 1 h. 30, le Quatuor opus 64, no 5, (L'Hirondelle), de Haydn. Ce quatuor se compose de:

Kathleen Parlow et Samuel Hersenheren, violonistes; John Dembeck, viola; Isaac Mamott, violoncelliste.

#### Croyons à notre liberté

Ce que pense un tout jeune homme qui a dû, nul doute, aller à bonne école

Le Canada est un Etat libre et indépendant, un royaume, dont le souverain Sa Majesté Georges VI, est aussi le roi d'Angleterre et l'empereur des Indes.

Comment peut-il être possible d'avoir une juste compréhension de la politique internationale de notre gouvernement

quand demeure en notre esprit la conviction du devoir d'allégeance de notre pays envers la Grande-Bretagne?

Il est grand temps que l'on comprenne et admette ce qui est évident. Constitutionnellement le Canada est une puissance autonome depuis la Statut de Westminster de 1931. Qu'on ne se permette pas un sourire moqueur à la lecture de cet énoncé, véridique en tous points, mais qu'on écoute et réfléchisse.

En vérité, depuis les jours de la Confédération notre pays a suivi une lente mais non moins ferme évolution du stage de colonie à celui de nation libre. Déjà, au temps du pacte de 1867, Sir Georges-Etienne Cartier et Sir John-A. Macdonald désiraient obtenir l'autonomie canadienne. Que l'on se remémore la prédiction de Sir Wilfrid Laurier. Son mot: "Canada is a Nation", est resté vivant à nos esprits parce qu'en exprimant un désir il posait aussi une promesse d'avenir, d'un avenir qui s'est réalisé, à quelques expressions près du vocabulaire gouvernemental, selon les vœux du ministre canadien.

A l'époque même de Joseph Chamberlain, le Canada proclamait son indépendance, "à moins d'y être partie", vis-à-vis des traités de commerce que l'Angleterre jugeait bon de signer pour elle-même. La volonté du gouvernement canadien, selon la constatation de M. André Siegfried, "s'assurait petit à petit de tous les organes de la souveraineté".

Puis la Grande Guerre éclata. L'armistice signé, "le Canada prit rang parmi les nations indépendantes" et entra à l'Assemblée de Genève.

En 1923, l'honorable Ernest Lapointe, de digne mémoire, signait, seul, avec les Etats-Unis, au nom du roi, un traité statuant la pêche du flétan.

En 1925, le très honorable Raoul Dandurand était appelé à présider l'Assemblée annuelle de la Société des Nations.

Le caractère politique des Dominions suivait une évolution sûre et très évidente; toutefois, il manquait encore les textes officiels pour consacrer les pro-

fonds changements qu'il apportait avec lui. Ce fut l'oeuvre de la Conférence de 1926 que vinrent parfaire les Conférences de 1929 et de 1930 d'où sortit le Statut de Westminster de 1931.

Encore une fois, bien avant cette loi, le Canada avait exprimé ses dissidences avec la Grande-Bretagne: l'incident de Chanak, le traité de Lausanne, le protocole de Genève et le Pacte de Locarno, sont de ces événements.

Le statut de décembre 1931 réglemente l'indépendance des Dominions, qui deviennent des états autonomes d'une égalité absolue librement associés comme membres du Commonwealth des nations britanniques, quant aux lois émanant du Royaume-Uni. L'ancien gouverneur-général des jours de la "colonie à gouvernement responsable" n'est plus aujourd'hui que le vice-roi du Canada désigné par le gouvernement canadien.

Nous sommes libres! il est temps de le comprendre.

Un jour, Ottawa décida seul de faire la guerre à l'Allemagne; les atrocités germaniques justifiaient cette décision. Il n'est pas ici question de la primauté à poser l'acte, il fallait agir contre un état de choses qui s'avérait comme une injustice et une menace et le Canada agit. Cette participation à la guerre, notre gouvernement n'a pas voulu nous l'imposer: seul le volontariat est conforme à sa politique. Si le service militaire est d'obligation, pour la défense du pays il faut plutôt s'en réjouir que s'en alarmer. Notre pays est jeune avec de grandes ambitions; aussi la politique fédérale internationale veut-elle lui donner les moyens de les réaliser: un commerce reconnu, une marine organisée, une armée colossale et l'extension du service diplomatique lui sont nécessaires.

Nous sommes libres, comprenons-le! Loin de nous les préjugés et les faux penseurs: soyons actifs avec notre gouvernement à préparer notre avenir en faisant tous nos efforts pour gagner la guerre.

Marcel BRICAULT



# Une profession de foi

**N**OUS avons foi dans le Canada.

**N**ous avons foi dans son passé. Nous croyons que le courage des pionniers et l'esprit qui a inspiré la Confédération ont unifié le continent grâce à un vaste réseau de rubans d'acier et ont posé les bases de la grandeur et de la solidarité nationales.

**N**OUS avons foi dans son présent. Dans le rôle qu'il joue pour soustraire le monde à la tyrannie, dans ses jeunes gens qui le servent dans les trois armes, dans ses travailleurs qui recherchent pour leur salaire une autre récompense que leur salaire, dans toute la nation qui aspire à la Victoire.

**N**OUS avons foi dans son avenir. Nous sommes persuadés qu'il exercera une influence croissante et qu'il aidera à façonner le monde de demain. En tournant leurs yeux vers lui, les hommes trouveront de nouvelles raisons de confiance et d'espoir.

**N**OTRE foi ne repose pas uniquement sur les statistiques de ses opérations bancaires et de ses chargements de fret, ni sur l'ampleur de ses richesses

inexploitées, ni même sur l'oeuvre de guerre, immense et glorieuse, de ses quelque douze millions d'habitants.

**N**OTRE foi se nourrit du sol même où nous vivons librement, de cette terre à laquelle nous sommes attachés par toutes les fibres de notre être. Notre foi est née de la splendeur des Rocheuses au soleil couchant, de l'azur mystérieux des aubes laurentiennes, de la quiétude d'un sous-bois de l'Ontario, de l'appel lointain des horizons des Prairies, du concert de la vague sur la côte de l'Atlantique et du murmure des marées sur les plages du Pacifique. Notre foi chante tous les jours dans les épopées de nos trois armes.

**N**OTRE foi, c'est la foi dans un peuple, dans les millions d'êtres obscurs ou connus que nous croisons tous les jours et qui, par un effort commun, par un esprit de renoncement et une ferveur unanimes, moulent aujourd'hui les traits de la grande nation qui émergera de la Victoire.

**N**OUS avons foi dans le Canada.

Chaque obligation de la victoire que vous achetez est un acte de foi dans le Canada

PACIFIQUE CANADIEN — CANADIEN NATIONAL



Vous les Roulez Mieux avec le  
**TABAC À CIGARETTES**  
**OGDEN'S FINE CUT**

## Papotages du P'tit Doc

"Franchement, si votre ramage..."

L'antithèse, qui a fait le génie d'un Victor Hugo, règne en souverain sur l'esprit des hommes. Tel vous rugira la Tempête de Virgile alors que vous pestez à vous trouver un coin frais contre les chaleurs d'août. Tel autre, par contre, vous susurrera une poésie de printemps, au moment même où les éclairs descendent des nues vous refroidissent une sensation de catacombes le long de l'échine. Enfin, depuis que les saisons s'entassent comme des épis fauchés, il est de mode chez l'homme de mialuer son amour à l'été au beau cœur de l'hiver et de désirer les pentes enneigées pendant l'étouffement des canicules. Aussi ne faut-il pas s'étonner de voir les fleurs rouler sur le tapis alors même qu'elles ne sont que bourgeons.

Le génie coloratif du Créateur s'est synthétisé sur la corolle des fleurs. Il n'est pas une teinte du spectre qui ne soit allée percher sur quelqu'une d'elles. Les combinaisons les plus élaborées s'y rencontrent. Avec cette variété de tons, on a pu bâtir tout un système de psychologie florale, où chacun peut puiser à l'aise selon le moment. L'amour qui soupire tombe sur la rose blanche. On exhibe une rose... rose pour formuler un serment d'amour. Il n'est pas une variété de fleur, de la plus terne à la plus éclatante, qui n'ait son écho dans la superstition des badauds, pour le plus grand bien des bouquetières soucieuses d'exploiter le fion.

La même variété de couleurs caractérise les oiseaux et les poissons, mais ce riche appareil, cette mise en scène propre à décourager le moins ambitieux des peintres, garde ses beautés pour la période où le mâle va conter m'amour à la bien-aimée. Aux fièvres d'avril, le plumage s'élève, les écailles se dorment; tout le

téguement se pare en vue du grand but de la vie, qui est de perpétuer l'espèce en perpétuant l'individu. Les mâles laissent à leur nullité des dix autres mois et s'opiniâtrent à tromper par leur joliesse les femelles trop retirées et trop peu enclines à répondre aux lois de la Nature.

La beauté et la splendeur du téguement n'ont pas de cesse qu'elles n'aient porté leur effet chez les Reptiles, ces grands réprouvés de l'estime des hommes. Le bleu mauve, le vert métallique de certaines couleurs égale en beauté tout ce qu'on peut trouver de richesses dans le coloris d'un Michel-Ange. Parmi les insectes, certaines chenilles velues sont des merveilles de composition chromatique; on pourrait passer des jours entiers à s'arrondir l'œil dans un microscope avant que d'arriver à connaître bien l'agencement des teintes entre elles. Que dire par ailleurs des papillons qui ballottent leur orgueil par la plaine? Que dire de certains coléoptères où pétillent les gemmes les plus scintillantes? Il n'est pas un embranchement zoologique dont les représentants ne puissent se glorifier de compter des spécimens au téguement d'un riche coloris. Il semble que le ciel ait tenu là encore à compenser par l'éclat de la parure certain primitivisme dans la constitution.

En descendant ainsi l'échelle zoologique, on frappe bientôt le dernier degré, celui des mammifères. Pour la première fois, l'œil est endormi par un manque de variété, par une certaine indécision dans le coloris. Le terme du téguement s'accroît en somme avec le développement de l'organisation. Au fur et à mesure que l'on approche de l'homme, la beauté tend à décroître. Les teintes sombres, le brun, le gris, le noir, semblent s'insérer en maîtresses dans le plumage.

Les couleurs pures se prennent de gêne et n'osent plus se montrer. On ne distingue plus de rouge plein, de vert brillant, de bleu irisé qui saisisse l'œil chez les classes précédentes. Même le blanc n'apparaît plus que dans les cas de vieillesse, d'albinisme ou de mimétisme. Tous les tons se rattachent à la série d'antithèse. En somme la nature se fait pauvre trahissant de couleurs.

A l'appui de l'avancé, quoi de plus logique que de jeter un oeil sur l'homme, ce maître de la Création, dont le titre laisse assez peu soupçonner qu'il soit à la merci de deux serres d'aigle ou des mâchoires d'un loup? Que trouve-t-on chez lui? Selon les races, on rencontre un teint blême, jaune cire, noir mat, brun sale ou vert trouble. Seul le mimétisme des salons arrive à masquer de couleurs tranchantes et vives des lèvres aux chairs trop pâles, des yeux de trépassé ou des joues en champignons mal pigmentés. Il est à noter que ce mimétisme, bien loin d'être dicté par le souci d'échapper à l'entourage, l'est bien plutôt par un désir de centrer sur soi l'attention des individus de l'espèce: d'où l'on peut conclure que des causes essentielles contraires peuvent conduire à un même effet.

Heureusement, pour que ne soit pas complète l'infériorité des mammifères, quelques exceptions se glissent dans le lot trop terne. On peut s'émerveiller que ces exceptions surviennent surtout chez les singes, les êtres pourtant les plus rapprochés de l'homme dans la chaîne des évolutionnistes. Les cynocéphales affichent une face au coloris bleuâtre, tandis que d'autres quadrumanes couvrent les malformations de leur corps sous un pelage verdâtre. Le vert mordoré caractérise certaines toupes, dites chrysoclores, spécialistes en fouissage dans l'Afrique australe; de même une musaraigne de l'Inde (pachyura caerulea) porte sous la chaleur orientale les reflets bleus d'un magnifique pelage. Ce n'est par contre que par hyperbole qu'on a pu

affubler du terme de "renard bleu" l'issais de notre Extrême Nord: cet animal, qui, soit dit en passant, ressemble beaucoup plus au chien qu'au renard, porte une livrée beige dont les reflets bleus tranchent passablement peu.

Enfin, dans la série des exceptions, on peut toujours inclure certaines particularités chromatiques, comme le bleu des cartilages articulaires du veau, et le vert de la bile: mais cela ne tient plus du tout au téguement. Une exception d'importance reste toujours le vert et le bleu des yeux d'hommes, couleurs qui ne sont pas du tout du lot des mammifères. Le joli de ces teintes n'est d'ailleurs pas de nature à porter le mépris sur certaines paires d'yeux bruns allongés en coings sous le Pont des Soupirs, ni sur d'autres yeux noirs capables d'allumer des flammes aux alentours de Castille. Bleus ou noirs, gris ou bruns, vifs ou fauves, les yeux demeurent beaux à qui les aime.

Que conclure de tous ces faits? Tout d'abord, tel qu'énoncé plus haut, à la décadence du coloris marchant de pair avec la complication de la structure. Puis on pourrait aussi avancer que le poil jouit de propriétés chromatiques autres que celles des écailles ou des plumes. En plus de posséder une moindre réflexion, il semble "réfléchir" moins, ce qui souvent constitue une caractéristique marquée de qui le porte. Malgré tout, l'homme continuera à se payer le luxe d'un tribut d'admiration pour sa petite personne, et il opposera toujours au terme de son pelage la splendeur d'une intelligence trop souvent vacillante mais toujours théoriquement éveillée. Tandis qu'un à un tombent au vide ses titres à la royauté sur l'univers, c'est toujours par ce point-là qu'il arrive à maintenir sa supériorité sur l'ensemble des espèces du règne animal. Et c'est tant mieux pour le petit orgueil d'un chacun...

P'tit Doc

## M. Perrier "parle au nom du Bloc"

La semaine dernière, à l'Assemblée législative, M. Godbout, après avoir offert ses souhaits à M. Duplessis, à l'occasion de son anniversaire de naissance, constatait l'absence de l'unique membre du Bloc populaire, M. Chalouit, pria le secrétaire de la province, M. Perrier, de présenter, au nom du Bloc, les vœux d'usage au chef de l'opposition. Voici en quels termes délicats le député de Terrebonne s'est tiré de cette mission inattendue:

"Une vieille amitié de vingt ans nous unit, le chef de l'opposition et moi", dit le secrétaire de la province. "C'est dans ce sentiment personnel que je félicite l'honorable député de Trois-Rivières. Je suis heureux de cette occasion unique dans ma vie de parler au nom du Bloc populaire pour offrir des souhaits au chef de l'opposition. Je sais qu'avec la gentillesse que le caractère, si le représentant de ce groupe était ici, il se serait fait un devoir de participer à cette manifestation. Je souhaite des années heureuses et fécondes au chef de l'opposition et pour que sa carrière soit heureuse et féconde il faut qu'il reste au poste qu'il occupe en cette Chambre".

## M. A. Laurendeau fait dans le calcul

L'orateur hebdomadaire perpétuel du Bloc Populaire a révélé aux chefs de famille de 6 enfants qu'ils auront à "payer" cette année \$36.40 par semaine pour la guerre".

Nous ignorons si M. André Laurendeau fut, au collège, un fort en thème, mais il est manifeste qu'il n'a guère la bosse du calcul. A moins qu'il ne considère ses auditeurs comme de parfaits idiots prêts à prendre des vessies pour des lampions?...

Selon l'orateur hebdomadaire du Bloc Populaire, "cette année, la guerre coûtera à chaque citoyen canadien en moyenne \$1.30 par jour", et il précise que, "par exemple, si vous avez trois enfants, la guerre fera quotidiennement peser sur vous et les vôtres une dette de 5 fois \$1.30, soit \$6.50; et \$10.40 si vous avez 6 enfants." Prenons le cas du couple marié avec six enfants, qui n'est pas rare dans la province de Québec. S'il faut en croire M. Laurendeau, la guerre coûtait \$10.40 par jour à cette famille, cela fait donc exactement \$72.80 (SOIXANTE-DEUX DOLLARS ET QUATRE-VINGTS CENTS) par semaine. Même en comptant que la moitié de ce montant est une dette pour l'avenir — il est convenu, n'est-il pas vrai, que nous payons couramment cette année la moitié de nos dépenses de guerre, ce qui diminue d'autant la dette qui s'accumule "sur vous et les vôtres" — il reste que cette famille déboursait immédiatement \$36.40 par semaine pour fins de guerre. Or, relativement nombreux sont les chefs de famille de 6 enfants qui ne gagnent pas plus de \$36.40 par semaine, — de sorte que si l'on calcule comme les bloquiers, il ne reste pas un sou à ces chefs de famille, à la fin de la semaine, pour le loyer, l'épicerie, le boucher, le laitier, les vêtements, etc.

Ainsi que notre confrère le Canada le faisait remarquer l'autre jour, "il est facile de dépister le sophisme du petit maître en arithmétique. Il semble avoir divisé la somme de nos dépenses de guerre par le nombre d'habitants du Canada, et il conclut que la guerre coûte tant par tête d'habitant, — et donc tant par famille de cinq personnes, ou de huit personnes, etc. Il n'oublie qu'une chose, mais qui est essentielle: c'est que les Canadiens ne paient pas la guerre à tant par tête, mais bien plutôt en rapport avec leurs capitaux, leur revenus, leurs gains, leurs excédents de profit, en un mot en rapport relatif avec leur richesse, de sorte que les Canadiens du bas de l'échelle paient beaucoup moins que ceux de moyenne bourgeoisie, et que ceux-ci restent loin derrière ceux de la haute société." Le Canada aurait pu ajouter qu'il en sera, du reste, de même du IVE Emprunt de la Victoire, actuellement en cours, de \$1,300,000,000., car cela devrait représenter, autrement, plus ou moins un second montant de \$36.40 par semaine pour chaque chef de famille de six enfants.

"Le Bluff populaire porte décidément bien son nom. Lorsqu'il fait des calculs, il fait plus de bluff que d'arithmétique." Et nous constatons une fois de plus, hélas! que dans Québec le ridicule ne tue pas nécessairement son homme et que la démagogie y aura donc toujours d'indécrottables partisans. Comme l'Histoire a raison de qualifier de "miracle" notre survie française sur cette terre d'Amérique, pardon, en Laurentienne!!

J. P.

## COIN DES PROFESSIONNELS

FORTIER & PREVOST  
AVOCATS

160, avenue Parent

SAINT-JEROME

Me JOSEPH FORTIER

Me HENRI PREVOST

Téléphones : 258 - 201 - 35

## AVOCAT

## AVOCAT

LEGAULT & LEGAULT  
AVOCATS ET PROCUREURSL.-L. LEGAULT, K.C.  
FERNAND LEGAULT, B.A., LL.B.  
Tél. 60 295 rue Main

## LACHUTE

GUY LEGAULT, B.A., LL.B.  
10 ouest, rue Saint-Jacques  
MA. 3866 — MontréalGASTON GIBEAULT  
AVOCAT

de BOURASSA &amp; GIBEAULT

Tél. 60 — 5, rue Préfontaine

## SAINT-AGATHE-DES-MONTS

CLAUDE PREVOST  
Substitut du Procureur général  
district de Montréal  
BENOIT ROBERT GUY ROBERTPrevost, Robert & Robert  
AVOCATS & PROCUREURSEdifice Transportation, Ch. 202,  
132 ouest, rue S.-Jacques PL. 5069RESIDENCE  
RUE ST. LOUIS  
TERREBONNELucien Bourbonnais  
AVOCAT — BARRISTER10 OUEST, RUE ST. JACQUES  
SUITE - IMMEUBLE THEMIS  
PLATEAU 5241

## NOTAIRE

## DENTISTE

Bureau  
Edifice "Themis"  
Chambre 612  
10, S.-Jacques O.  
MontréalJ.-MARC VERMETTE  
NOTAIRESaint-Janvier  
Co. TerrebonneLOUIS NICOLAS  
ARCHITECTE430, rue MELANÇON  
Tél. 510

## SAINT-JEROME

Examen de la vue  
Lunettes304 S.-Georges  
S.-JérômeAndré Racine, O. O. D.  
SPECIALISTE POUR LA VUETous les jours de 9 h. a.m. à 6 p.m.  
Le soir sur appointment

Téléphone 626

## PETITES ANNONCES

POELE ELECTRIQUE, 5 foyers  
avec réchauds. Poêle à bois et  
à charbon. En bonnes conditions.  
S'adresser à M. Jean-B. Bouzelli,  
Hospice Saint-Jérôme. 178Desirons TAPIS crochétés —  
n'importe quelle quantité. Achetons  
comptant. Meilleurs prix payés.  
Ecrire Compagnie La Fayette, Boîte  
1404, Place D'Armes, Montréal. 180

## AGENTS DEMANDES

Aimeriez-vous augmenter vos  
revenus durant vos heures de loisir?  
Vous le pouvez en vendant les Pro-  
duits JITO tels que articles toilette,  
savons, médicaments, produits culi-  
naires, compris THE, CAFE, renom-  
més pour leur qualité supérieure.  
AUCUN RISQUE. — Trente jours  
d'essai. Pour détails, catalogue  
GRATIS, écrivez à: CIE JITO, B. P.  
10, Station "T", Montréal. 179\$10.00 DE REMCOMPENSE  
à qui fournira des renseignements  
permettant de retrouver deux pe-  
tits chiens, terrier blanc — Sealy-  
ham — petite chienne, épagneule  
cocker jaune, probablement sur le  
train allant vers le nord, quittant  
Mont-Rolland à 11.10 samedi ma-  
tin, le 3 avril. Détails à Kenneth  
Daves, Fitzroy 4340, 3980 Côte des  
Neiges. 183

## C.-A. LORRAIN &amp; Fils

ASSURANCES GENERALES

Vendeurs autorisés des Autos

Buick — Pontiac — Chevrolet — Oldsmobile

Bureau existant depuis 40 ans

Tél. No 58 — Saint-Jérôme

NOUS SOMMES ACHETEURS de bois de  
chauffage de 3 et 4 pds., croûtes et bâtons  
attachés 4 pds. Livraison par chars ou ca-  
mions. Mentionnez la quantité en mains  
et la station de chargement.

## BOIRE &amp; FRERES INC.

2136, ave. de L'Eglise, Montréal

## Questions et réponses sur les Obligations de la Victoire

## EXPLICATIONS

du Ministre des Finances

l'hon. J. L. Ilsley

Q. Qu'est-ce qu'une Obligation de la Victoire?

R. Une Obligation de la Victoire est un document attestant que vous avez prêté de l'argent à votre pays pour contribuer à la Victoire. Elle comporte l'engagement de l'Etat de vous rembourser dans un nombre d'années déterminé et de vous verser des intérêts tous les six mois, jusqu'à l'échéance.

Q. Quand les Obligations de la Victoire seront-elles remboursées?

R. Elles vous seront remboursées à l'échéance, et en argent tout comme les Obligations de la Victoire de la première Grande Guerre. La date d'échéance est clairement indiquée sur chaque Obligation.

Q. L'Obligation de la Victoire est-elle un bon placement?

R. Oui, c'est le meilleur placement que vous puissiez faire. Les Obligations de la Victoire sont garanties par toutes les ressources du pays. Depuis soixante-quinze ans qu'il émet des obligations, le Canada a toujours payé ponctuellement intérêts et principal.

Q. Puis-je emprunter sur des Obligations de la Victoire?

R. Sans doute. Il est très facile d'obtenir un prêt à un taux raisonnable, à n'importe quelle banque, sur la garantie de vos Obligations de la Victoire. Dans ce cas, les intérêts de vos Obligations soldent en grande partie ceux que vous avez à payer sur votre emprunt.

Q. De quelle manière paye-t-on les intérêts des Obligations de la Victoire?

R. Les intérêts de toutes les Obligations de la Victoire sont payables semestriellement. Les dates d'échéance sont inscrites sur chaque Obligation. Les Obligations enregistrées quant au principal seulement portent des coupons d'intérêts à droite de l'Obligation. (Voir l'illustration ci-dessus). L'un de ces coupons échoit tous les six mois et la date d'échéance est inscrite sur le coupon. A chaque date d'échéance d'intérêts, vous détachez le coupon échu, et vous le présentez à votre banque. Toute succursale des banques à charte du Canada paiera, sans aucun frais, les intérêts des Obligations de la Victoire. Les Obligations enregistrées quant au principal et aux intérêts ne comportent pas de coupons d'intérêt. Quand les intérêts de ces Obligations échoient, à la fin de chaque période de six mois, le Gouvernement du Canada vous en fait parvenir le montant en vous adressant son chèque par la poste. Ce chèque peut être touché sans frais à toute succursale des banques à charte du Canada.

Q. Quelle différence y a-t-il entre une Obligation au porteur et une Obligation enregistrée?

R. Le possesseur d'une Obligation au porteur peut la vendre en tout temps, et les coupons d'intérêts qui y sont attachés sont payables à toute personne qui les présente à l'encaissement.

En résumé, l'Obligation au porteur est presque aussi liquide que le billet de banque.

Si vous possédez des Obligations enregistrées, votre nom et les numéros de vos titres sont inscrits sur fiche à Ottawa. Elles sont de deux catégories: (a) celles dont le principal seul est enregistré, (b) celles qui sont entièrement enregistrées, c'est-à-dire dont le principal et les intérêts sont enregistrés. Lorsqu'une Obligation est enregistrée quant au principal seulement, vous ne pouvez la négocier qu'en signant un transfert à cette fin. Cependant, les coupons d'intérêts de cette Obligation sont payables à toute personne qui les présente à l'encaissement. Une Obligation entièrement enregistrée ne peut être négociée que si vous signez une formule de transfert. Elle ne comporte en outre aucun coupon d'intérêts. Le Gouvernement paye les intérêts de ces Obligations, en vous faisant parvenir un chèque, par la poste, tous les six mois. Les Obligations au porteur de n'importe quelle coupure peuvent être enregistrées quant au principal et, dans le cas de titres de \$500 ou plus, des Obligations au porteur peuvent être échangées contre des Obligations entièrement enregistrées. Inversement, des Obligations enregistrées peuvent être échangées en tout temps contre des Obligations au porteur.

La principale différence entre les Obligations au porteur et les Obligations enregistrées, c'est que celles-ci vous offrent une meilleure protection dans le cas où elles seraient perdues, volées ou détruites.

Q. Où devrais-je mettre mes Obligations en sûreté?

R. Comme n'importe qui peut vendre facilement des Obligations au porteur, vous devriez les déposer dans un coffre de sûreté, à la banque. Si vous n'avez pas de coffre, n'importe quelle banque prendra vos Obligations en garde, moyennant un loyer annuel modique.

On peut aussi confier la garde de ces valeurs à une société de prêts ou de fiducie. S'il ne vous est pas facile de recourir à ces moyens de protection, mettez vos Obliga-

tions en lieu sûr, à votre domicile ou à votre bureau, et ne manquez pas de faire un relevé des numéros de série et de déposer ce relevé dans un autre endroit. Ces numéros seront précieux si vos Obligations disparaissaient.

Si vous conservez vos Obligations chez vous ou à votre bureau, il est toujours préférable d'avoir des Obligations enregistrées.

Q. En quelles coupures les Obligations de la Victoire sont-elles offertes?

R. Les Obligations à long terme, que la plupart des gens achètent, sont en coupures de \$50, \$100, \$500, \$1,000 et plus.

Les Obligations à court terme, destinées surtout aux entreprises financières, industrielles et commerciales, sont en coupures de \$1,000 et plus.

Q. Faut-il payer les Obligations de la Victoire au comptant?

R. Pas nécessairement. On peut acheter des Obligations de la Victoire au comptant ou par versements. De nombreux patrons facilitent à leurs employés l'achat d'Obligations selon le Plan d'Epargne sur le Salaire. Vous pouvez aussi vous entendre avec votre banque pour vous acquitter par versements.

Q. Les Obligations de la Victoire se vendent-elles facilement?

R. Oui, vous pouvez normalement vendre vos Obligations en tout temps. Vous n'avez qu'à les confier à un agent de change, à une banque, à un courtier ou à une société de fiducie. Vous toucherez votre argent immédiatement.

Les Obligations de la Victoire sont la propriété de leurs détenteurs qui ont le droit de les négocier en tout temps. Quand une personne achète une Obligation de la Victoire, elle permet au pays de se procurer les hommes et les matériaux nécessaires à la poursuite de la guerre. Elle participe en outre à la lutte contre l'inflation. Quand cette personne vend ses Obligations, elle retire son aide. Un pressant besoin d'argent justifie la vente d'Obligations, si l'intéressé ne dispose d'aucune autre forme d'épargne, ou s'il ne peut obtenir un prêt temporaire, remboursable à même ses revenus futurs. Des ventes d'Obligations faites en vue d'acheter des articles essentiels, sont injustifiables. Nous ne devons pas seulement augmenter nos épargnes volontaires et les prêter à notre pays en achetant des Obligations de la Victoire; nous devons aussi conserver ces valeurs jusqu'après la guerre, à moins de nécessités impérieuses. "Ravaler avec notre voisin, non dans la dépense, mais dans l'épargne".

Si vous désirez d'autres éclaircissements sur des questions touchant les Obligations de la Victoire, demandez-les à n'importe quel agent de change, banquier ou vendeur d'Obligations de la Victoire. Si vous préférez, vous pouvez m'écrire directement, à Ottawa, et je vous enverrai ce que l'on répondra à toutes vos questions.

J. L. Ilsley  
Ministre des Finances



LE COMITÉ NATIONAL DES FINANCES DE GUERRE

# Nouvelles du comté de Terrebonne

## L'honorable Hector Perrier

Vendredi, le 16 du courant, l'honorable Hector Perrier était à son bureau de Québec, assistant à des réunions de la Chambre et du Conseil. Samedi avant-midi, le ministre assistait à la clôture des cours de langue seconde à l'Ecole Le Plateau et passait l'après-midi à son bureau de Montréal, expédiant une volumineuse correspondance et étudiant des problèmes qui lui avaient été récemment soumis. Le ministre partait dimanche soir pour Québec où lundi et mardi, il mettait à point des projets de législation qui seront soumis au Parlement au cours de la présente session. Mercredi M. Perrier assistait à la graduation des officiers au centre d'entraînement de Saint-Jérôme et jeudi, il était à son bureau de Montréal recevant de nombreuses délégations.

## Assemblée Curé-Labelle Saint-Jérôme

Dimanche, le 18 du courant, les membres du quatrième degré de l'Ordre des Chevaliers de Colomb ont tenu leur assemblée régulière dans les salles du Conseil de Saint-Jérôme. Environ vingt membres assistaient à cette réunion au cours de laquelle, en outre d'expédier les affaires régulières, plusieurs questions furent discutées. Avis de la prochaine assemblée sera donné sous peu.

## 1942, année-record pour Regent Knitting

The Regent Knitting Mills, Limited publiait dernièrement son 15e rapport annuel, couvrant l'exercice fiscal résolu le 31 décembre 1942. Ce rapport sera présenté pour adoption le 29 avril, à l'assemblée annuelle des actionnaires. M. C.-G. de Tonnancœur, président, et administrateur délégué, dans les remarques aux actionnaires, transmises en même temps que le bilan, déclara en partie ce qui suit :

Le total net des ventes s'est accru de 31 p.c. le plus haut niveau jamais atteint dans l'histoire de la Société; cette augmentation provient des commandes de guerre. Les bénéfices nets pour l'exercice étaient de 127,251.96 contre \$54,145.85 en 1941 après provision faite de \$163,460.55 contre \$38,047.01 en 1941 pour l'impôt sur le Revenu et le Surplus de Bénéfices.

Les dividendes déclarés en 1942 représentaient \$1.60 sur les actions privilégiées et \$0.75 sur les actions communes un total de \$74,356.75.

Durant l'exercice, la somme de \$99,978.45 a été consacrée à l'acquisition de machinerie et outillage modernes, nécessités par le volume croissant de la production de guerre.

Les inventaires de marchandises constitués en majeure partie de matières brutes, quoique considérables, sont jugés une protection adéquate pour le maintien d'une production accélérée.

Le 1er mars, des obligations 3 p.c. 1ère hypothèque au montant de \$25,000.00 devinrent échues et furent remboursées. Un montant additionnel de \$25,000.00 des obligations en série fut racheté le 1er mars de cette année, ramenant à \$375,000.00 la dette obligatoire en cours.

Le fonds de roulement au 31 décembre dernier s'établissait à \$1,144,901.82 soit une augmentation de \$44,377.18 sur les chiffres de la précédente année.

## L'emprunt dans le comté

La population du comté de Terrebonne qui a fait un si sympathique accueil aux nombreux solliciteurs qui se sont dépensés au cours du dernier emprunt et qui a permis à ces derniers non seulement d'atteindre l'objectif fixé, mais le dépasser, répondra avec le même enthousiasme à l'appel que fait présentement le pays pour un quatrième emprunt. Nous savons tous que l'autorité des mandats à la masse de souscrire, cette fois, la somme très considérable d'un milliard cent millions. Le Comité local des Finances de guerre, situé au no 282 de la rue Saint-Georges, à Saint-Jérôme, nous informe que cette année, l'objectif global pour le comté est fixé à un million, alors que la ville de Saint-Jérôme, seule, sera invitée à souscrire trois cent mille dollars. La population pourra quotidiennement suivre la marche ascendante des souscriptions grâce au tableau que le Comité a fait installer sur le fronton du Palais de Justice. Que tous souscrivent !

## Promotions au Régiment de Joliette

MM. Jean-Charles Marchand et Henri Prévost, avocats, de Saint-Jérôme, ont été promus récemment capitaines au régiment de Joliette. Enrôlés à l'été de 1940, comme simples soldats, les capitaines Marchand et Prévost devinrent bientôt sous-lieutenants, puis lieutenants.

Le capitaine Marchand est depuis quelques mois adjudant du deuxième bataillon de réserve à Joliette, alors que le capitaine Prévost est commandant de la compagnie "D" à Saint-Jérôme. Lorsque le premier bataillon du régiment de Joliette fut mobilisé pour service actif outre-mer, le capitaine Henri Prévost offrit ses services, mais ses chefs l'affectèrent à l'organisation du bataillon de réserve.

## Gatineau Power Co. publie un rapport favorable

Gain de .78 cts par action commune, en 1942 vs .75 cts en 1941. — Rendement-record

Le rapport annuel de Gatineau Power Company, couvrant l'année fiscale terminée le 31 décembre 1942, montre des recettes nettes consolidées de \$2,094,219, compte tenu de \$130,999 comme portion remboursable de l'impôt sur les profits excessifs, en regard de \$2,054,670 en 1941. Ces bénéfices sont équivalents à \$0.78 cents par action contre .75 cents précédemment.

Il a été distribué en dividendes en 1942, 60 cents par action contre .70 cents l'année précédente. Le rendement global de la compagnie l'an dernier s'est élevé à 3,209,296.457 kil.-heures, soit le plus haut chiffre encore vu dans l'histoire de la compagnie. En 1941, le rendement avait atteint 3,049,315,190 kil.-heures.

Les conditions favorables de l'écoulement des eaux durant le cours de la première moitié de 1942 aidèrent grandement à l'amélioration des recettes brutes; ce qui compense pour l'accroissement marqué du côté des impôts. Ces derniers se totalisent à \$2,015,803 en 1942, déduction faite de \$130,999 de remboursements, contre \$1,457,653 l'année précédente.

## En visite

M. et Madame Alfred Fugère de Labelle, sont en promenade pour quelques jours chez M. et Mme David Morin, de Saint-Jérôme.

## Fête à l'Hospice

Dimanche, le 18 avril dernier, les membres du club Saint-Laurent-Kiwanis de Montréal, ont rendu visite aux orphelins de l'Hospice. Ils leur ont remis des jouets pour une valeur de plus de \$100, tant pour leur bécotage que pour la cour de récréation.

L'an dernier, ils leur avaient donné 8 balançoires sur tuyau, un pas de géant, une glissoire d'hiver, jeux de badminton, ping-pong, ballon volant, ballon au panier, etc.

M. Zoël Parent, président du club et le si sympathique président du comité de l'Enfance malheureuse, M. Donat Turcotte, offrent en plus, une chaise roulante à la chère petite Pauline Maloin, victime de la paralysie infantile. Ils promettent même une clôture pour séparer leur bécotage de la rivière et éviter aux enfants les dangers de l'onde.

M. Turcotte, entre autres, sut admirablement répondre tant aux chants et scénettes de reconnaissance des enfants, qu'aux remerciements de l'abbé Vaillancourt et ses paroles valent la peine d'être rappelées: "Notre plus grand plaisir à nous, dit-il, est de partager nos fratries avec les petits orphelins et autres malheureux, c'est de porter des douceurs aux petits malades indigents, c'est de sacrifier pour leur bien-être beaucoup d'objets que nous serions portés à nous accorder, ces chers petits en sont si bien et nous aussi et ce faisant 'les sourire du pauvre qu'on soulage est sa bénédiction et c'est celle de Dieu qui se cache sous son humble apparence'". La merited c'est celle de Dieu qui se cache sous et c'est si facile de se l'attribuer ainsi!

C'est sans doute pour la même raison que quelques marchands de Saint-Jérôme avaient voulu profiter de la circonstance pour offrir eux aussi une obole. M. Henri Rochon, de la Rochon Lumber, qui a offert pour \$55.00 en marchandises deux 3 balançoires de jardin, 1 douzaine de chaises de chevet, 2 chaises "plaza", petites chaises de bébé.

M. Fillon, des Moulins Fillon et Villeneuve, de la Eagle Lumber donneront également pour \$5.00 et 4.0 de bois que M. Alyse Rié de l'hospice transforma en 2 jeux de sacs de sable, 2 petites bascules, 2 chevaux berçants, etc.

M. Chénier, de la Monaco Mgr, donna lui aussi \$6.00 en petites chaises berçantes et 2 daniels.

M. Desjardins, ferronnerie dans le but de commencer à monter une classe de travaux manuels (Bais) pour les garçons, donna au-delà de \$15.00 d'outils. Furent le même M. Locas, gérant de Regent Stores au nom du propriétaire M. Shattila, \$15.00 d'outils; M. Alfred Langlois, \$3.50; Woolworth, \$2.50; Lavolette, \$1.50; Allaire, \$1.00.

Grand, grand merci à tous ces généreux bienfaiteurs et nous leur disons à eux aussi que: "le sourire et la prière de ces enfants est leur bénédiction et c'est celle de Dieu qui se cache sous leur humble apparence".

## Un enfant de trois ans est écrasé à mort

Guy Lajeunesse, 3 ans, fils de M. et de Mme Roméo Lajeunesse, rue St-Pierre, 57, à Terrebonne, a été broyé à mort, le 15 avril, sous les roues d'un camion. Le conducteur du véhicule, M. Roland Lefrançois, rue Cartier, 1961, à Montréal, livre à l'emploi d'une maison d'eaux gazeuses de la métropole, avait stationné son camion près du domicile des parents de l'enfant. Quand M. Lefrançois revint, il ne remarqua rien d'anormal et monta dans le camion. On croit que le bambin était alors assis sur le marchepied du véhicule, et qu'il aurait perdu l'équilibre et roulé sous les roues au départ du camion. Le tragique accident se produisit vers 11 h. Un peu plus tard, un verdict de mort accidentelle fut rendu à l'issue d'une enquête tenue par un jury sous la présidence du Dr J.-R. Brais de St-Jérôme, coronor du district de Terrebonne. Le chef de police Doyle, de Terrebonne, fit les constatations d'usage, avec le détective Roland Jargaille dépêché sur les lieux par le capitaine détective J.-Albert Marneau, de la Sûreté provinciale du Québec.

## Assemblée de la Ligue des propriétaires de Saint-Jérôme

Dimanche soir, 18 avril, a eu lieu dans la salle de l'Hôtel de Ville une réunion de tous les propriétaires pour étudier la formation d'une Ligue dans S.-Jérôme. La salle était comble et à écouter avec un vif intérêt les renseignements fournis par M. J.-H. Dupuis, Président de l'Union des Ligues de Propriétaires de la Province de Québec Inc. M. Dupuis qui connaît son sujet à fond, a entretenu ses auditeurs sur les problèmes de la petite propriété dans la Province: l'Ordonnance No 108 du Contrôle des Loyers (de la C. des P. en temps de Guerre) le Moratoire etc, Les industriels, hommes d'affaires, commerçants, hommes de profession les ouvriers, ont tous leurs associations ou unions. Le propriétaire se doit de secourir sa léthargie et travailler à protéger son bien en se groupant dans une Ligue qui surveillera son intérêt. M. le Maire Chérier souhaita la bienvenue aux membres de la Ligue, et assure que son Conseil est prêt à aider la formation d'un groupement de propriétaire; il offre la salle pour les réunions mensuelles.

M. J.-W. Cyr et Adélard Lebeau, anciens directeurs de la Ligue firent quelques suggestions pour le crédit urbain et pour le recrutement des membres. M. Edouard Cadieux, présidait.

La prochaine réunion aura lieu le 13 mai à l'Hôtel de Ville. Plusieurs sujets seront discutés. Tous les propriétaires sont invités, qu'il soient membres ou non.

Nous remarquons dans la salle, M. Jos Chartrand, Albert Richer, Hervé Trudel, Antoine Vaillancourt, échevins de la Ville, M. J.-A. Lessard de la Commission Scolaire, Cléo. Viau, Trésorier de la Ville, O. Tessier asst-greffier, Charles Aubry ancien et nouveau directeur. La ligue et autres.

(Communiqué)

## Projet de convention

Monsieur René Demers, organisateur spécial du Congrès des Métiers et du Travail du Canada, nous prie de publier la lettre qui suit.

Saint-Jérôme, Qué.

20 avril 1943.  
Monsieur le maire Alfred Gherrier, MM. les conseillers municipaux, Cité de Saint-Jérôme, Qué.

Messieurs,  
Le 31 mars 1943, les représentants de l'Union Fédérale des Employés Municipaux local 119, affiliée au Congrès des Métiers et du Travail du Canada, union qui groupe la majorité des employés municipaux de la ville de Saint-Jérôme, nous faisons parvenir en bonne et due forme, un mémoire de convention collective, propre à remplacer le premier mémoire qui avait précédemment été rejeté par le conseil municipal de la ville de Saint-Jérôme, et pour une raison ou pour une autre, depuis cette date, l'affaire n'a pas encore été discutée devant le conseil.

Nous voulons vraiment croire, que des circonstances incontrôlables ont jusqu'ici empêché l'étude de ce mémoire de convention collective, par le Conseil municipal de la ville de Saint-Jérôme, mais à tout événement, nous demandons par la présente, aux membres du dit conseil, de bien vouloir fixer une date officielle pour l'étude de cette dite convention, et ce, le plus tôt possible, afin de faire cesser le sentiment de désapprobation qui grandit chez les membres du local 119, et qui tend à être épousé par tous les contribuables de la cité.

Avec l'espoir que le conseil considérera cette demande avec bienveillance.

Nous nous soucrivons, fraternellement,  
L'UNION FEDERALE DES EMPLOYES MUNICIPAUX LOCAL 119  
RENE DEMERS  
Organisateur spécial

## Nos organisations paroissiales

J.O.C. et J.O.C.F.

Ces deux sections furent fondées le 10 mars 1937. Leur but est de grouper les jeunes ouvriers et ouvrières afin de leur inculquer une meilleure formation religieuse, morale et sociale.

En d'autres termes, selon la formule reçue en action catholique, le but de la J.O.C. est de "garder au Christ la jeunesse ouvrière".

La J.O.C.F. compte 70 membres qui travaillent en équipes sous la conduite de chefs d'équipe et de dirigeantes.

Des services nombreux sont institués qui, en aidant les jeunes, visent leur conquête.

Le service de la pré-J.O.C. s'occupe des fillettes d'âge scolaire qui, pour une raison ou pour une autre, ne fréquentent plus la classe.

Une responsable en est chargée. Le service des malades assure aux personnes malades des visites fréquentes de la part de jocistes choisies à cette fin.

Le service jociste de préparation au mariage a réuni au local, chaque vendredi, de janvier à la fin de mars une cinquantaine de jeunes filles désireuses de se préparer à leur grand rôle d'épouse et de mère.

Des personnes compétentes: prêtres, médecins, notaires, garde-malades ont été invitées à traiter du mariage sous ses différents aspects.

La section masculine, florissante jusqu'en 1941, a été depuis, un peu désorganisée par le service militaire, elle compte néanmoins plusieurs membres actifs qui à l'exemple de la J.O.C. féminine, travaillent à se former et à vivre en bons chrétiens.

Parmi les services jocistes, on cite celui du soldat, les jocistes sont fortement poussés à écrire au moins une lettre par semaine à leurs amis de l'armée. Une lettre, dit-on fait beaucoup de bien au militaire.

Il y a le service du prisonnier: des jocistes visitent les prisonniers, leur apportent des douceurs, de la lecture, des bonnes paroles et précédant ainsi le prêtre qui leur apporte, lui, les douceurs plus réconfortantes dont leurs âmes ont besoin.

## VENDREDI SAINT

Office paroissial à 8 heures. Cet office comprend le chant de la Passion, le dévoilement de la Croix, la vénération de la Croix par le clergé et par les fidèles, la procession et la messe des "présanctifiés".

Le vendredi saint est consacré au souvenir de la passion, du crucifiement et de la mort de Notre-Seigneur. C'est ce qu'indique le récit de la passion selon saint Jean, chanté par trois prêtres, au début de l'office du jour.

L'après-midi, à 3 heures, exercice du chemin de la croix pour les grandes personnes.

A 4 heures, exercices du chemin de la croix pour les enfants. Le soir, à 7 heures 30, sermon de circonstance donné par M. l'abbé A. Pineault, aumônier du Pensionnat des Saint-Anges, chant, puis vénération de la croix.

## SAMEDI SAINT

L'office paroissial a lieu à 7 heures et comprend:

a) la bénédiction du feu nouveau. — Le feu nouveau est le symbole de Jésus-Christ, divine lumière, éteinte pendant trois jours, qui va resplendir au jour de la Résurrection;

b) le chant de l'Exultet. — C'est au cours de ce chant que le prêtre bénit le cierge pascal, emblème de Jésus-Christ ressuscité;

c) le chant des Prophéties. — Douze prophéties, extraites des divers livres de l'Ancien Testament, ayant toutes rapport au mystère de notre régénération par Jésus-Christ;

d) bénédiction de l'eau baptismale. — Cette bénédiction s'accomplit dans une magnifique préface où l'on rappelle les merveilles que Dieu voulut opérer par l'eau;

e) le chant des litanies; f) la grand-messe, avec le Gloria, pendant lequel on sonne toutes les cloches; l'Alleluia y repartait, en signe de joie; c'est l'aurore de la Résurrection; g) le chant des vêpres. — Les vêpres sont très courtes et sont jointes à la messe.

## PAQUES

Paques est la plus grande fête de l'année chrétienne, instituée pour célébrer la résurrection de Notre-Seigneur. Il convenait, en réalité que ce magnifique triomphe de notre Sauveur sur la mort fût rappelé par une solennité toute spéciale.

La messe de ce jour respire tout particulièrement la joie: l'Alleluia repartait: la prose Victimae paschali laudes redit, dans une simplicité touchante, la foi et l'allégresse de l'Eglise; l'évangile raconte la merveilleuse résurrection du Sauveur.

## Diner-causerie

La Chambre de commerce de S.-Jérôme organise un dîner-causerie à l'hôtel Lapointe, le 27 avril prochain, et a formé à cet effet le comité suivant: P.-A. Castonguay, Ernest Machabée, J.-W. Cyr et Gérard Lafleur.

M. P.-E. Poirier, président de la Fédération des Chambres de commerce de la province sera le conférencier. Plusieurs invités d'honneur rehausseront de leur présence cette fête intime et éducative.

M. P.-E. Poirier fut pendant de nombreuses années un grand animateur de nos Chambres de commerce dans toute la province, ses amis sont nombreux, et la Chambre de commerce de Saint-Jérôme craint d'en vouloir faire son éloge de ne pas faire honneur à ses mérites.

La Chambre de commerce de S.-Jérôme lance une invitation toute spéciale, à vous Monsieur le marchand qui êtes très occupé, à vous Monsieur l'homme d'affaires qui êtes surchargé — tous vos moments sont comptés — vous avez du succès parce que vous êtes actifs dans vos affaires, et c'est précisément, vous que la Chambre de commerce de Saint-Jérôme a besoin pour aider à solutionner ses problèmes...

Il n'est pas nécessaire d'être membre de la Chambre de commerce pour assister à ce dîner-causerie — mais il va sans dire, que si vous désirez devenir membre vous serez bienvenus.

On peut s'adresser à tout membre de la Chambre de commerce pour réserver ses billets, au secrétaire, M. Ernest Machabée, tél. 582, bureau, 300, rue Saint-Georges, ou au comité.

(Communiqué)

## Hommage au Conseil de Sainte-Agathe

Le Conseil de la ville de Sainte-Agathe-des-Monts vient de conclure, par l'entremise du Syndicat Catholique de la Construction, un contrat collectif de travail en faveur de ses employés. Quelque trente salariés bénéficieront des clauses de ce contrat. Son honneur le maire Georges Libolron ainsi que M. Georges Vanier, secrétaire-trésorier, ont signé pour la ville et MM. Albert Brien et Yves Lamarche, respectivement président et secrétaire du Syndicat Catholique de la Construction, pour les employés municipaux.

Le Conseil de notre ville a posé là un geste qui marque un pas de plus vers le progrès civique de notre "Joyau des Laurentides" qu'est Sainte-Agathe-des-Monts, et qui vaut d'être souligné. Le Syndicat de la Construction rend hommage et remercie d'une manière toute particulière son honneur le maire G. Libolron pour son bel esprit d'entente collaboration à la cause syndicale chez nous, et ses collègues en général pour leur précieux appui.

## Conventum au Collège Laval

Le dimanche, 30 mai prochain, sous la présidence du Cher Frère Paul-Stratonique, assistant-général des Frères Maristes, aura lieu le Conventum Général des Anciens du Collège Laval de Saint-Vincent-de-Paul.

De grandioses démonstrations souligneront cette fête. Les détails relatifs à cette organisation seront communiqués par les journaux et la radio.

Les Anciens qui, au 25 avril n'auraient pas reçu de lettre d'invitation sont priés de faire connaître leur adresse aux autorités du Collège.

## Le Comité d'Organisation

### Objectifs

Au moment d'aller sous presse, le comité local des finances de guerre nous informe que les objectifs pour les principaux centres du comté de Terrebonne sont les suivants: Saint-Jérôme, \$300,000.00 — Sainte-Agathe, \$130,000.00 — Terrebonne, \$34,000.00 — Sainte-Thérèse, \$90,000.00. Nous sommes convaincus que ces municipalités ne se borneront pas à atteindre leur objectif, mais le dépasseront d'emblée.

## Colonne paroissiale

### Naissances

SCANLAN — A. M. et Mme Albert Scanlan (Berthe Lévesque), de Sainte-Sophie, une fille, née le 13 avril et baptisée le 14, M.-Paulette-Marguerite-Rose, Parrain et marraine, M. et Mme Léopold Lesage.

GAGNON — A. M. et Mme Joseph Gagnon (Raymonde Lacroix) une fille, née le 12 avril et baptisée le 14, M.-Claire-Raymonde-Ghislaine, Parrain et marraine, Joseph Gagnon et son épouse (représentée par Béatrice Gagnon).

CARRIERE — A. M. et Mme Armand Carrière (Lucienne Adam) une fille, née le 14 avril et baptisée le 17, M.-Jeanne-Ginette-Micheline, Parrain et marraine, M. et Mme Joseph Gascon.

DESJARDINS — A. M. et Mme Jean-A. Desjardins (Antoinette Morand) un fils, né le 14 avril et baptisé le 17, J.-Roméo-Charles-Claude, Parrain et marraine, M. et Mme Ludger Morand.

PRUD'HOMME — A. M. et Mme Achille Prud'homme (Françoise Huot) un fils, né le 16 avril et baptisé le 18, J.-Donat-Michel, Parrain et marraine, M. et Mme Donat Labelle.

VILLENEUVE — A. M. et Mme Hermas Villeneuve (Gertrude Longpré) une fille, née et baptisée le 18 avril, M.-Gertrude-Paulette-Ghislaine, Parrain et marraine, Jean-Paul Poirier et Hélène Longpré.

CHARETTE — A. M. et Mme Eugène Charette (Eva Doré) un fils, né le 15 avril et baptisé le 18, J.-Renaud-Robert-Normand, Parrain et marraine, M. et Mme Herménégilde Doré.

FOURNELLE — A. M. et Mme Roland Fournelle (Léonne Papineau) une fille, née le 18 avril et baptisée le 19, M.-Thérèse, Parrain, Jean Papineau, et marraine, Laurencia Prud'homme.

SAINT-LOUIS — A. M. et Mme Henri Saint-Louis (Antoinette Courcelles) un fils, né et baptisé le 19 avril, J.-Jules-Normand, Parrain et marraine, M. et Mme Jules Gingras.

### Décès

#### BLONDIN

A l'hôpital Victoria, de Montréal, est décédée le 14 avril, à l'âge de 32 ans, Mme Adrien Blondin, née Germaine Gingras. Les funérailles ont eu lieu le 16 avril, à 9.30 heures.

#### BEAUCHAMP

A Sainte-Sophie, est décédée le 15 avril, à l'âge de 89 ans, Mme Michel Beauchamp, née Marie-Rose Piché. Les funérailles ont eu lieu ici le 17.

### Prochains mariages

Le 27 avril, à 8 heures a.m., sera béni le mariage du major Jules-Patrice Goulet avec Mlle Thérèse Boudreau, fille de M. et Mme Césaire Boudreau, de Paquetville, N.B.

Le 26 avril, à 9 heures a.m., aura lieu le mariage de M. Gérard Gratton, fils de M. et Mme Ernest Gratton, de Saint-Alphonse d'Youville, avec Mlle Rita Généreux, fille de Dame Vve Adrien Généreux.

### Mort subite

Lionel Bordeaux, 40 ans, de Verdun, est mort soudainement le 16 avril, à l'usine D.I.L., près du plan Bouchard, probablement d'une syncope. Le cadavre a été transporté à la morgue.

## BISMA-REX

Remarquable soulagement en quelques minutes

— L'acidité neutralisée — L'irritation adoucie  
— Le gaz éliminé — L'estomac protégé

Pour normaliser plus promptement l'acidité gastrique

|             |       |      |
|-------------|-------|------|
| 2 1/4 onces | ..... | .50  |
| 4 onces     | ..... | .75  |
| 16 onces    | ..... | 1.75 |

## PHARMACIE OSCAR LANDRY

339, rue Saint-Georges — Saint-Jérôme

Voisin du marché

Téléphones : 558 et 559

WILFRID PRUD'HOMME, pharmacien-gérant

## Femmes demandées

### Journée complète ou partielle

25 filles ou femmes demandées

Aucune expérience requise

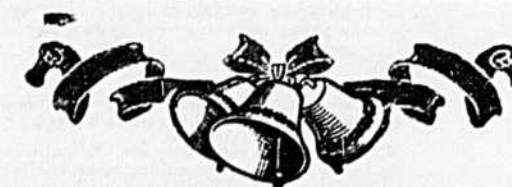
Bon salaire. Ouvrage permanent

S'adresser au

Bureau Sélectif

301 rue Labelle

Saint-Jérôme



## Joyeuses Pâques

A tous nos amis et nombreux clients, merci pour votre patronage à mon commerce de merceries et confection pour hommes et jeunes gens.

J.-W. CYR